RAPPORT ANNUEL 2003-2004

LA CLIENTÈLE AU COEUR
DE NOS ACTIONS !

La Financière agricole
Québec

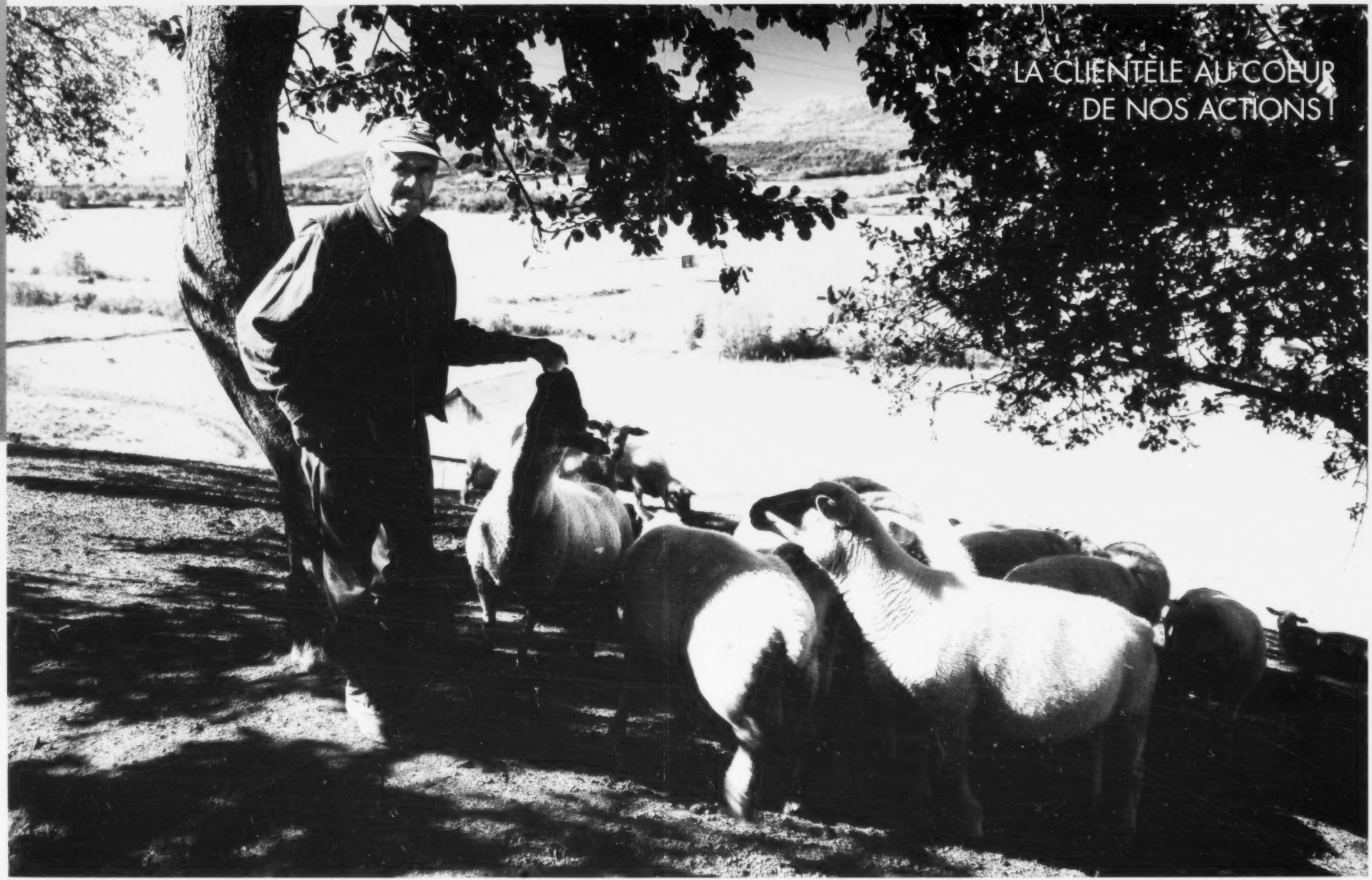
LA CLIENTÈLE AU COEUR
DE NOS ACTIONS !

LA CLIENTÈLE AU COEUR DE NOS ACTIONS !

105-01792/

I Notre mission

La Financière agricole du Québec a pour mission de soutenir et de promouvoir, dans une perspective de développement durable, le développement du secteur agricole et agroalimentaire. Dans la poursuite de cette mission, l'organisation attache une importance particulière au développement du secteur primaire.

II Une organisation de première ligne

Le mandat de La Financière agricole est de stimuler les investissements et de protéger les revenus en vue de favoriser la réussite et la pérennité des entreprises agricoles québécoises. En tant qu'organisme québécois unique chargé de la gestion des outils financiers destinés au monde agricole, elle joue un rôle de premier plan dans le développement du secteur agricole et agroalimentaire.

Avec son réseau de conseillères et de conseillers présents partout sur le territoire québécois et ayant à cœur le succès de sa clientèle, La Financière agricole entretient des relations d'affaires avec plus de 27 000 entreprises agricoles et près de 2 000 entreprises forestières. Elle administre des valeurs assurées qui s'élèvent à 4 milliards de dollars. Quant à son portefeuille de prêts garantis, il atteint 4,3 milliards, ce qui représente 57 % du financement agricole au Québec.

III Une vision d'affaires axée sur le développement du secteur agricole

Pour que La Financière agricole puisse réaliser pleinement sa mission dans un contexte où les enjeux et les défis évoluent sans cesse, un premier plan triennal de développement, couvrant les années 2003 à 2006, a été adopté par son conseil d'administration et devrait être approuvé, sous peu, par le gouvernement du Québec.

Les différentes actions entamées et les réalisations achevées au cours de l'année 2003-2004 s'inscrivent à l'intérieur de la vision stratégique qui sous-tend ce plan triennal de développement. Cette vision s'exprime ainsi : « Capitalisant sur son partenariat, sa relation privilégiée avec la clientèle, l'expertise de son personnel et ses alliances, La Financière agricole du Québec, acteur incontournable du secteur agricole et agroalimentaire au Québec, jouera un rôle de chef de file dans le développement, l'adaptation et la pérennité des entreprises agricoles. »

IV Des actions appuyées par des gens compétents et engagés

Si La Financière agricole peut se définir comme une organisation forte et dynamique, c'est d'abord grâce à son personnel, qui représente son principal actif. À cet égard, la société peut compter sur quelque 700 collaboratrices et collaborateurs dévoués, motivés, compétents et à l'écoute de la clientèle qu'ils desservent. Tout au long de l'année, leur mobilisation et leur engagement ont permis à l'organisation de bien performer et de dispenser des services de qualité. Leur expertise et leur savoir-faire ont permis de résoudre plusieurs difficultés et ont facilité l'atteinte des objectifs corporatifs dans un contexte souvent difficile et changeant.

V Un partenariat unique

Afin d'optimiser ses interventions dans le secteur agricole et agroalimentaire et ainsi accomplir sa mission, La Financière agricole s'appuie aussi sur la synergie de son partenariat d'affaires unique avec le milieu agricole, soit avec l'Union des producteurs agricoles (UPA). Le potentiel que ce choix représente est important à la fois pour l'organisation et pour l'ensemble des productrices et producteurs agricoles. Ce partenariat s'est encore révélé solide tout au long de l'année et s'est exprimé tant dans l'évolution des programmes que dans les solutions adoptées pour surmonter les difficultés.

***

Grâce à son importante capacité d'intervention, à sa vision stratégique de l'avenir, à l'expertise de son personnel ainsi qu'à l'implication du milieu agricole au palier décisionnel, La Financière agricole du Québec conçoit et offre des outils financiers performants qui répondent en priorité aux aspirations de sa clientèle.

Toutes les photos sont de Jacques Dorion à l'exception de celle de la page 6 (don gracieux du MAPAQ, Éric Labonté, photographe) et celles des membres du conseil d'administration et du comité de direction (Jean Dless, photographe).

La Financière agricole Québec

LETTRES DE PRÉSENTATION DU RAPPORT

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec)

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur et le plaisir de vous présenter le rapport annuel de La Financière agricole du Québec pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2004.

Ce rapport rend compte des objectifs énoncés dans le plan d'affaires de 2003-2004, des grandes réalisations, des résultats des programmes ainsi que de l'état des fonds de La Financière agricole du Québec.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation,
Françoise Gauthier

Le ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs,
Pierre Corbeil

Québec, juin 2004

Madame Françoise Gauthier
Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Pierre Corbeil
Ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs

Madame et Monsieur les Ministres,

J'ai l'honneur et le plaisir de vous présenter le rapport annuel de La Financière agricole du Québec pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2004.

Ce rapport rend compte de l'atteinte des objectifs énoncés dans le plan d'affaires de 2003-2004, des grandes réalisations, des résultats des programmes ainsi que de l'état des fonds de La Financière agricole du Québec. Il permet aussi de souligner la flexibilité de l'organisation, le partenariat unique développé avec l'Union des producteurs agricoles et l'engagement exceptionnel du personnel de La Financière agricole.

Je vous prie d'agréer, Madame et Monsieur les Ministres, l'assurance de ma considération distinguée.

Le président-directeur général par intérim de
La Financière agricole du Québec,
Norman Johnston

Québec, juin 2004

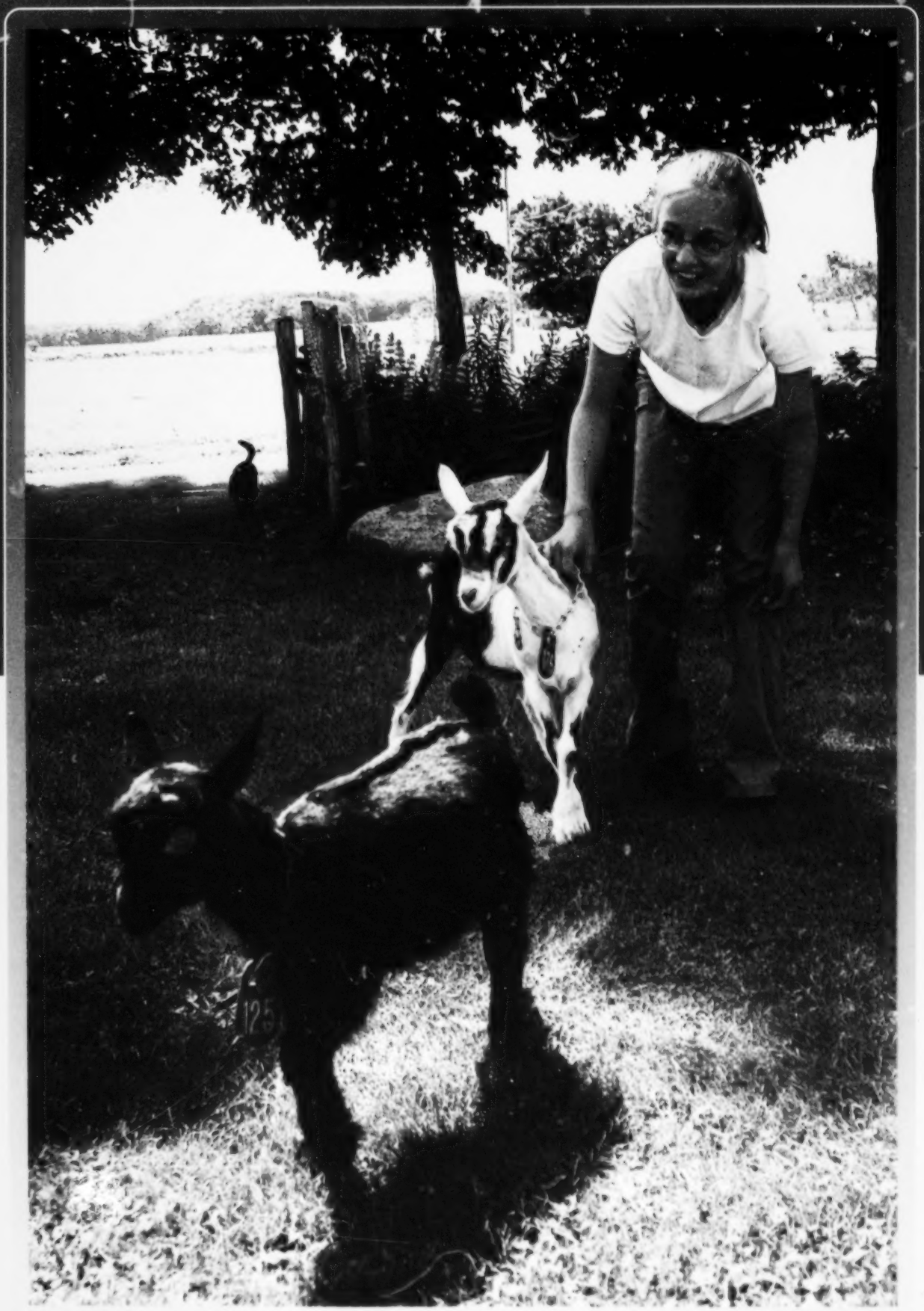

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES ET DES CONTRÔLES AFFÉRENTS

L'information contenue dans le présent rapport annuel relève de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données du rapport et des contrôles afférents.

Les résultats et les données du Rapport annuel de 2003-2004 de La Financière agricole du Québec décrivent fidèlement ses réalisations. Ces dernières résultent d'une démarche structurée qui englobe la préoccupation de gouverne, la conduite des opérations, l'exercice de gestion des ressources et des risques ainsi que la reddition de comptes.

La Direction de la vérification interne et de l'évaluation de la performance a évalué le caractère plausible des résultats présentés dans ce rapport annuel au regard des objectifs poursuivis dans le plan d'affaires de 2003-2004. Ces résultats ont fait l'objet d'un rapport de validation.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport annuel ainsi que les contrôles y afférents sont fiables et qu'ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2004.

Le président-directeur général par intérim,
Norman Johnston

Québec, le 26 mai 2004

RAPPORT DE LA DIRECTION DE LA VÉRIFICATION INTERNE ET DE L'ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE

Nous avons procédé à l'examen des résultats obtenus et des explications données au regard des objectifs du plan d'affaires de 2003-2004.

Cette information est présentée dans le rapport annuel de La Financière agricole du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2004. La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de ces données incombe à la direction de La Financière agricole. Notre responsabilité consiste à en évaluer le caractère plausible et la cohérence en nous fondant sur les travaux réalisés au cours de notre mission d'examen.

Cet examen a été effectué conformément aux normes de l'Institut des vérificateurs internes. Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à effectuer des procédés analytiques, à apprécier le fonctionnement des mécanismes de compilation, à réviser les calculs et à discuter de l'information fournie par La Financière agricole.

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les résultats et les détails présentés dans le rapport annuel au regard des objectifs du plan d'affaires de 2003-2004 ne sont pas, à tous égards importants, plausibles et cohérents.

La directrice de la Vérification interne
et de l'évaluation de la performance,
Jocelyne Hains

Québec, le 26 mai 2004

MESSAGE
DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ce rapport vient clore la troisième année d'existence de La Financière agricole du Québec. Si les deux premières années furent celles de l'arrimage, d'un nouveau départ et de la consolidation, on peut dire que 2003-2004 aura permis véritablement à La Financière agricole d'affermir son leadership, comme en témoigne le présent document.

Rarement a-t-on vu année comme celle qu'on vient de traverser : baisse sans précédent du revenu net agricole provenant des marchés, crise de l'ESB dans le secteur bovin, instauration du nouveau Cadre stratégique agricole canadien (CSA), rapport du BAPE sur le développement de la production porcine... Aurait-on voulu mettre à l'épreuve La Financière agricole pour mesurer ses capacités qu'on n'aurait pu choisir de meilleur test.

Sous l'angle de la synergie souhaitée tant par l'organisation que par ses partenaires, force est de reconnaître que l'itinéraire parcouru à cet égard, en 2003-2004, est évocateur. Qu'il suffise de penser à la somme considérable d'énergie qu'il a fallu pour harmoniser le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA) avec l'ASRA ou encore au rôle de première ligne dans l'indemnisation à cause de l'ESB. La tâche était ardue.

Quand on considère ces dossiers et d'autres, on constate que La Financière agricole s'est acquittée de sa mission de gestion du risque avec efficacité et célérité, un résultat redevable à un personnel qui a su mobiliser toutes ses forces vives et à une mission d'entreprise rigoureusement collée aux préoccupations de sa clientèle. Jamais le slogan des publicités de La Financière agricole n'aura été aussi éloquent : « Nous agissons, nous innovons en partenariat avec le milieu agricole ». C'est vrai.

L'organisation a également redynamisé, avec ses partenaires, le soutien à la relève agricole par un nouveau programme d'appui financier à l'établissement, bonifiant substantiellement les mesures en place et élargissant leur champ d'application à une nouvelle clientèle. Ce faisant, elle a posé les premiers jalons qui en appellent à une stratégie globale et cohérente touchant les différents aspects de l'établissement en agriculture.

La Financière agricole s'est d'autre part davantage engagée dans son rôle de levier de développement pour l'industrie agricole, conformément à son plan d'affaires. C'est ainsi que sa filiale Capital Financière agricole inc. a autorisé une dizaine de projets pour une valeur de 3,3 millions de dollars, mettant à contribution son expertise et son réseau de points de service régionaux. Nul doute que cette dernière jouera un rôle déterminant sur le démarrage et l'éventuelle réussite de ces entreprises et qu'elle émerge désormais comme un pôle de référence à cet égard.

Il y a plus de trois ans déjà, nous revendiquions un horizon financier à long terme et la création de La Financière agricole pour pouvoir évoluer dans un cadre financier plus sécurisant. La preuve est faite, au sortir de cette année trouble, que celle-ci répond à cet objectif, le tout avec une flexibilité accrue et sous le signe d'une saine gestion. Elle l'a fait en outre en se donnant le surcroît d'amplitude espéré quant au rôle qui lui revient. Il convient de saluer le mérite de tous ceux et celles qui, de près ou de loin, y ont contribué.

Le président du conseil d'administration,
Laurent Pellerin

Le 31 mai 2004

PROVENCHER MACHINERIE

MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

C'est avec plaisir que je vous présente le troisième rapport annuel de La Financière agricole du Québec, couvrant l'exercice financier de 2003-2004. Ce rapport étant mon premier à titre de président-directeur général de l'organisme, je voudrais profiter de l'occasion pour exprimer aux membres du conseil d'administration et à la ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ma fierté d'œuvrer au sein d'une organisation qui, en peu de temps, a su se tailler une place de choix et exercer un rôle stratégique dans le monde de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois.

Encore cette année, La Financière agricole a su répondre rapidement et efficacement aux besoins de sa clientèle. La situation économique difficile et les imprévus survenus tout au long de l'année ont démontré encore une fois la force de notre organisation et sa capacité d'adaptation aux circonstances. Des interventions spéciales, non prévues initialement, nous ont ainsi obligés à puiser quelque 20 millions de dollars dans notre avoir pour aider des productrices et producteurs agricoles en difficulté, notamment en raison de la crise de l'encéphalopathie spongiforme bovine ou ESB. D'autres interventions ont été devancées et nous avons exercé, lorsque cela s'est révélé nécessaire, une souplesse à l'égard des modalités de remboursement des prêts afin de permettre à notre clientèle de mieux traverser cette période trouble.

Tout en gardant le cap sur les objectifs de son plan de développement, l'organisme a donc dû composer avec une conjoncture pénible à bien des égards, ainsi qu'avec des événements non prévus mais qui ont eu des impacts importants sur ses actions, telle l'implantation du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole. Ce contexte a amené l'ensemble du personnel de La Financière agricole à déployer des énergies supplémentaires et à faire preuve de beaucoup d'imagination pour respecter ses engagements envers sa clientèle et continuer à lui offrir des produits et des services de qualité tout au long de l'année.

En 2003-2004, l'encours de prêts garantis a atteint un nouveau sommet, soit quelque 4,3 milliards de dollars. D'autre part, l'ensemble des valeurs assurées par La Financière agricole s'élève à 4 milliards de dollars. L'actif du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers s'est établi à 105,7 millions de dollars. Quant au Fonds d'assurance-récolte, il affiche un excédent de 65,3 millions cette année. Cependant, dans un contexte économique difficile pour certaines productions, le déficit du Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles se chiffre cette année à 372,4 millions de dollars.

Les événements marquants et les résultats de la dernière année permettent d'affirmer que La Financière agricole du Québec a réussi, malgré un contexte exceptionnel, à consolider la position de chef de file qu'elle avait établie au cours de ses deux premières années d'existence. Ses actions ont porté sur chacun des trois grands mandats qui lui ont été confiés, soit : le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, l'adaptation du secteur aux grands enjeux qui le sollicitent, et l'appui au milieu pour assurer sa pérennité.

À cet égard, il est permis de dire que l'organisation a exercé avec succès sa fonction première, soit d'offrir au secteur agricole et agroalimentaire du Québec un cadre sécurisant lui permettant de se développer et de traverser les périodes délicates en attente de jours meilleurs. En outre, conformément à son plan de développement, La Financière agricole a su prendre de nombreuses initiatives porteuses de résultats futurs au bénéfice tant du milieu agricole et agroalimentaire que de sa propre performance organisationnelle.

Ces résultats n'auraient pas été possibles sans l'importante contribution de son personnel et des membres de son conseil d'administration, ainsi que du partenariat qu'elle a établi avec l'Union des producteurs agricoles. Je tiens donc à remercier toutes les personnes qui ont contribué aux résultats de la société au cours de la dernière année. J'ajoute des remerciements très spéciaux à M. André Dicaire qui a été le président-directeur général, fondateur de La Financière agricole et qui l'a établie sur des bases solides. En terminant, je voudrais souligner la contribution de M. Marc-A. Gagnon qui a assumé avec brio l'intérim de la présidence et de la direction générale de La Financière agricole de la mi-avril à la mi-août 2003.

Le président-directeur général,
Michel R. Saint-Pierre

Le 31 mars 2004

LE CONTEXTE

Au cours de l'exercice de 2003-2004, les engagements pris dans notre plan d'affaires ont été réalisés dans un contexte de marchés et de conjoncture économique générale particulièrement difficiles pour le secteur agricole; pensons ici aux crises sectorielles dans les productions bovine, apicole et du tabac.

L'évolution des marchés :: Au cours de l'année civile 2003, la valeur des recettes monétaires agricoles, soit les ventes et les paiements gouvernementaux, a connu une augmentation de 9 %, pour s'établir à 6 milliards de dollars au Québec. Cette croissance est notamment attribuable à la hausse de 12 % des ventes de produits laitiers, ainsi qu'à une augmentation des paiements de programmes gouvernementaux.

Cette hausse est survenue dans un contexte où, à l'exception des produits laitiers, les principales productions animales ont connu une année ardue au chapitre des ventes. Dans l'ensemble, la valeur de ces ventes a augmenté de seulement 1 %. L'apparition d'un cas d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) en Alberta, a entraîné, aux États-Unis et sur différents marchés, un embargo sur les importations de bœuf canadien ainsi qu'une chute des prix sur les marchés bovins et a sérieusement affecté les recettes monétaires des éleveurs au Québec. Pour leur part, les prix nord-américains du porc se sont à peine redressés en 2003, après avoir connu un important creux cyclique en 2002. De plus, l'appréciation du dollar canadien a également affecté les recettes des productrices et producteurs au Québec.

De façon générale, le secteur des cultures a connu une amélioration des conditions du marché, notamment à l'égard des prix des céréales et des oléagineux. La valeur des ventes dans les différentes cultures a augmenté dans l'ensemble de 4 % en 2003.

En tenant compte de ce contexte, le revenu agricole net au Québec a atteint, selon les plus récentes estimations, 665 millions de dollars en 2003, après avoir chuté à 420 millions en 2002. Ce chiffre demeure cependant inférieur à la moyenne des dernières années. Cela a eu un impact sur la trésorerie des entreprises, mais La Financière agricole a su, conformément à son rôle de soutien et d'adaptation, accompagner sa clientèle. Par ailleurs, le revenu agricole net des producteurs a été inférieur, en 2003, à la valeur des paiements gouvernementaux qui leur ont été versés, et le redressement affiché l'an dernier ne comble qu'à moitié le recul enregistré en 2002.

Les crises sectorielles :: Des crises imprévues dans certaines productions ont eu des impacts importants sur les revenus des productrices et producteurs concernés ainsi que sur les interventions de La Financière agricole. La recherche de solutions a été effectuée en collaboration avec les représentants des productrices et producteurs concernés.

Ainsi, la découverte d'un cas d'ESB en Alberta, en mai 2003, a entraîné la fermeture presque simultanée des frontières américaines et de celles d'autres pays importateurs de viande bovine canadienne. Cet embargo a eu un effet immédiat sur les prix payés aux producteurs de bovins de boucherie, qui ont connu une baisse draconienne. Les effets de cette situation se sont fait sentir très rapidement dans les entreprises bovines et, dans une certaine mesure, chez les producteurs laitiers, qui devaient composer avec une chute de prix de leurs animaux de réforme. Cette crise a amené les gouvernements du pays à intervenir d'urgence pour stabiliser la situation financière des productrices et producteurs bovins.

Ce contexte exceptionnel, dont les effets dépassaient largement ceux des variations habituelles du marché, a amené La Financière agricole à intervenir rapidement afin de soutenir les entreprises agricoles aux prises avec les effets de cette crise. L'organisme s'est également vu confier l'administration de plusieurs programmes spéciaux mis en œuvre par les deux ordres de gouvernement pour soutenir l'industrie et éviter des faillites massives. En outre, La Financière agricole a procédé, à même ses fonds, à des versements afin de compléter le financement des mesures proposées par les programmes spéciaux. Son conseil d'administration a informé la ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation que, relativement aux pertes causées par l'ESB, la société pourrait requérir, après évaluation, une contribution additionnelle du gouvernement du Québec conformément à la convention les liant.

Par ailleurs, au printemps de 2003, plusieurs apiculteurs ont constaté d'importantes pertes d'abeilles dans leurs ruches, dues à un parasite appelé *Varroa Destructor*. Les pertes ont été estimées à environ 50 %, soit quelque 15 000 ruches détruites. Les entreprises touchées ont subi une diminution importante de revenus pour la saison 2003, ce qui a entraîné des problèmes de trésorerie qui les empêchaient à la fois de reconstituer leur cheptel et de faire face à leurs obligations financières. Afin de régler ce problème, La Financière agricole a mis sur pied, conjointement avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, un programme spécial d'aide visant la reconstitution du cheptel apicole et la relance de cette industrie.

Enfin, en 2002, le Québec comptait 55 entreprises impliquées dans la production du tabac jaune. Depuis, les grandes compagnies acheteuses de tabac ont réduit substantiellement leurs achats au Québec. Ainsi, les superficies assurées par l'assurance récolte ont diminué considérablement, atteignant un niveau où la rentabilité des entreprises s'avère compromise. La demande des cigarettiers étant désormais insuffisante pour assurer la rentabilité des entreprises productrices de tabac, celles-ci doivent se retirer de ce secteur d'activité. La saison 2004 sera sans doute la dernière pour la majorité d'entre elles, et l'assurance récolte ainsi que le nouveau PCSRA devront les appuyer dans cette transition.

L'évolution des politiques agricoles :: Au cours de l'année, deux événements importants ont eu des impacts majeurs sur les programmes de La

Financière agricole, soit la signature des accords liés au Cadre stratégique pour l'agriculture et le dépôt attendu du rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) sur l'industrie porcine.

I. Le Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA)

L'an passé, le gouvernement du Canada a procédé à une révision en profondeur de la politique agricole canadienne, ce qui a eu un effet direct sur les programmes québécois. Le 7 juillet 2003, le Québec a entériné l'Accord-cadre fédéral-provincial-territorial sur un cadre stratégique agricole et agroalimentaire pour le vingt et unième siècle. Le 9 octobre, le Québec a signé l'Accord de mise en œuvre Canada-Québec, qui vient notamment préciser les modalités des programmes agricoles de gestion des risques.

En signant l'Accord de mise en œuvre, le Québec s'est engagé à implanter le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA) dès l'année 2003. Le PCSRA a des impacts majeurs sur les programmes agricoles québécois. Le gouvernement du Québec a d'ailleurs confié à La Financière agricole la responsabilité de l'administration du nouveau programme sur son territoire.

II. Le dépôt du rapport du BAPE sur l'industrie porcine

En 2002, le gouvernement du Québec a décrété un moratoire sur le développement de l'industrie porcine. En juillet de la même année, en conformité avec son nouveau Règlement sur les exploitations agricoles, il confiait à une commission du BAPE le mandat de tenir une consultation sur le développement durable de la production porcine. En octobre 2003, les recommandations de cette commission ont été rendues publiques. Une dizaine d'entre elles visent nos façons de faire, particulièrement en ce qui a trait aux conditions de participation à l'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA).

*
* *

En somme, l'évolution des marchés, les crises sectorielles ainsi que la réforme des politiques agricoles canadiennes ont lancé des défis importants à La Financière agricole au cours de la dernière année. Une bonne partie des énergies et des ressources de l'organisation a donc été concentrée sur ces dossiers. Il a fallu régulièrement faire preuve d'imagination et de souplesse dans la recherche de solutions visant à assurer la pérennité des entreprises agricoles québécoises.

LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT

■ Des objectifs atteints

L'ensemble des réalisations de 2003-2004 émanent des activités courantes de la société et des actions liées à la mise en œuvre de la première phase de son plan de développement de 2003-2006 et du plan d'affaires de 2003-2004 qui en découle. Ce plan d'affaires de La Financière agricole a guidé son cheminement et dynamisé ses actions tout au long de l'année. Beaucoup d'efforts ont été consentis pour assurer la réalisation des engagements pris. Ils ont été déployés avec, comme trame de fond, cette conjoncture économique difficile et la réforme fédérale majeure du cadre des interventions pour le secteur agricole.

En fonction du plan triennal de développement, le plan d'affaires de 2003-2004 de La Financière agricole propose les quatre stratégies d'orientation suivantes : 1) faire évoluer les programmes pour répondre aux besoins de la clientèle dans un contexte de mutation du secteur agricole; 2) intervenir de manière ciblée dans l'ensemble du secteur pour permettre aux producteurs une meilleure maîtrise de leur développement; 3) renouveler les façons de faire de l'organisation pour améliorer sa performance en l'alignant sur la satisfaction de la clientèle; 4) accroître la marge de manœuvre financière de l'organisation par l'augmentation des revenus et le contrôle des coûts. À ces quatre stratégies se greffe un objectif intégrateur, qui est de renforcer le partenariat avec l'UPA.

Ces grands principes du plan d'affaires de 2003-2004 encadrent 19 objectifs et 42 actions jugées prioritaires à réaliser. Au terme de cette année, La Financière agricole peut conclure que l'essentiel de cette feuille de route a été accompli. Le détail des résultats ou de l'avancement de chacun de ces engagements est présenté à l'annexe 2 du présent document.

L'an 3 de La Financière agricole se caractérise donc par la poursuite et la consolidation d'initiatives entreprises au cours des deux dernières années et par l'amorce de nouvelles actions qui se veulent structurantes et en relation avec sa mission. L'organisation a également entrepris différentes initiatives en réponse aux besoins exprimés par la clientèle en rapport avec la conjoncture économique et politique.

■ Une organisation responsable

La Financière agricole a continué ses actions ou adopté de nouvelles mesures pour améliorer la gestion et la performance administrative de l'organisation. La poursuite de son plan de simplification des programmes et d'allégement des processus d'affaires, le développement de sa prestation de services électroniques ainsi que les efforts consentis pour la maîtrise de son cadre financier en sont des exemples.

La société s'est aussi attardée à améliorer ses communications avec la clientèle. Des efforts ont été consentis pour mieux positionner le rôle de La Financière agricole et maximiser sa visibilité, que ce soit par sa participation à des expositions ou des remises de prix et de bourses, des activités de relations publiques, de publicité ou de relations de presse, ou les modifications visant une meilleure consultation de son site Internet.

Des sondages lui ont également permis de mesurer la bonne perception de la clientèle à son égard. Ainsi, 93 % des clients se disent satisfaits de l'ensemble des services offerts par La Financière agricole et 84 % identifient l'organisation comme un levier de développement pour l'industrie agricole.

La Financière agricole a rendu public, à l'automne 2003, son premier engagement de services à la clientèle. Intitulé *Pour vous, à la grandeur du Québec, des services uniques, professionnels et accessibles*, cet engagement permettra à la clientèle, au personnel, aux partenaires et aux différents acteurs du milieu d'apprécier la performance de l'organisation, la qualité de ses services et d'exercer un certain contrôle sur son évolution.

L'organisation a également poursuivi le déploiement de son réseau régional de centres de services. Ainsi, cette année, elle a ouvert huit centres de services intégrés (en assurance et en financement); l'ouverture de dix-sept comptoirs a aussi été finalisée.

Toujours dans un souci d'être une organisation responsable et performante, La Financière agricole a soutenu la formation de son personnel. En effet, l'ensemble des activités de perfectionnement correspond à une utilisation de 4 077 jours-personnes et à un investissement de près de 1,3 millions de dollars, ce qui représente 3,7 % de la masse salariale. La société a aussi redéployé 33 postes à l'intérieur de sa structure, visant par là une utilisation optimale de ses ressources.

Enfin, dans l'objectif d'offrir un environnement de travail de qualité à son personnel, La Financière agricole a favorisé, au cours de la dernière année, l'aménagement du temps de travail. En tout, 181 personnes, soit 26,3 % de l'effectif, se sont prévalues des différentes mesures prévues à ce programme. Avec ce pourcentage, l'organisation dépasse de plus de 50 % la moyenne des autres organisations comparables sur ce plan. Les économies ainsi réalisées s'élèvent à quelque 845 000 dollars et ont été réallouées aux unités administratives.

La Financière agricole a aussi entrepris ou poursuivi différentes études, réflexions et consultations afin de bien circonscrire diverses problématiques et d'amorcer les actions qui en découlent.

En lien avec les politiques et les normes gouvernementales en la matière, la société s'est aussi donné comme objectif d'intégrer l'agroenvironnement à ses politiques et

programmes. C'est dans cette optique que le conseil d'administration a adopté, en mars 2004, un plan d'action visant une application progressive de l'écoconditionnalité. Ce plan d'action prévoit notamment que le respect par les entreprises agricoles des dispositions de la *Loi sur la qualité de l'environnement* doit être un critère d'élaboration et d'administration des programmes de la société, et que ce respect peut être un critère pour verser, en tout ou en partie, les sommes auxquelles ces programmes donnent droit.

■ La maîtrise du cadre financier

La Financière agricole a signé avec le gouvernement du Québec une convention d'une durée de sept ans en vertu de laquelle elle s'engage à réaliser sa mission tout en respectant une enveloppe budgétaire prédéterminée. La maîtrise de ce cadre financier impose une gestion rigoureuse et une planification des besoins financiers sur un horizon pluriannuel. Un comité de suivi budgétaire et de vérification, composé de trois membres du conseil d'administration, assure un rôle-conseil auprès de cette instance, notamment un suivi trimestriel des dépenses.

Pour une troisième année consécutive, La Financière agricole a réalisé ses actions à l'intérieur de son enveloppe budgétaire prédéterminée. En effet, les résultats font état d'un excédent d'exploitation de 8,1 millions de dollars, ce qui établit la réserve générale à 78,1 millions, laquelle permet de faire face aux éléments impondérables et de répondre, le cas échéant, à l'évolution des besoins du secteur.

■ Nos programmes de financement, d'assurance et de protection du revenu ainsi que les activités de Capital Financière agricole inc.

Des activités de financement pour le développement des secteurs agricole, agroalimentaire et forestier

Au cours de l'exercice financier de 2003-2004, les prêts et les ouvertures de crédit de La Financière agricole se sont élevés à 818 millions de dollars. Cela représente une baisse du montant des prêts de 26 % comparativement à l'an dernier. Le contexte agricole difficile et incertain au cours de l'année a été un facteur à l'origine de cette diminution. Le nombre de clients en financement a cependant peu varié et s'établit, comme l'an dernier, à près de 18 000.

De nombreux emplois directs et indirects découlent des projets financés par La Financière agricole, qui contribue ainsi au développement économique des régions. En effet, on estime que les investissements résultant des projets financés par l'organisation ont permis la création ou le maintien de 5 600 emplois en région.

Signalons aussi la mise sur pied d'un programme d'aide aux entreprises apicoles dont les abeilles sont affectées par la varroase. L'intervention gouvernementale, administrée par La Financière agricole, comportait une aide directe pour la reconstitution du cheptel apicole et un crédit spécial pour combler les divers besoins des entreprises touchées.

En acériculture, il y a eu la reconduction de l'intervention spéciale de 100 millions de dollars en vue d'assurer le fonctionnement de l'agence de vente de sirop d'érable. Le Programme d'aide financière aux entreprises acéricoles pour la gestion des surplus de l'année 2000 a également été reconduit pour une année additionnelle.

Le financement agricole :: Le Programme de financement de l'agriculture appuie financièrement les entreprises agricoles au moyen d'une garantie de prêt ou d'une ouverture de crédit. Il vise à assurer l'accès à un financement garanti dans toutes les régions du Québec, à un coût compétitif pour toutes les entreprises agricoles.

Au cours de l'exercice financier de 2003-2004, La Financière agricole a accordé 3 709 financements agricoles, pour un total de près de 687 millions de dollars. Toutefois, en raison du contexte, 20 % des prêts ont été consolidés afin de supporter les entreprises. Le nombre de financements agricoles avait atteint 4 543 en 2002-2003, pour un montant de 938 millions. La production laitière demeure prédominante, représentant plus de 56 % du volume des prêts consentis.

Rappelons que les programmes de financement de La Financière agricole s'adressent à toutes les entreprises agricoles, indépendamment de leur dimension. Aussi, on constate que 88,9 millions de dollars ont été accordés à des entreprises exploitées à temps partagé et que 74 % du nombre de financements a été autorisé pour des montants inférieurs à 200 000 dollars.

Nombre de prêts autorisés à des entreprises à temps partagé et pour des montants inférieurs à 200 000 $, en 2003-2004

	Nombre	Montants (en millions $)
Entreprises à temps partagé	729	88,9
Montants inférieurs à 200 000 $	2 934	231,4

Activités de financement agricole et forestier pour les cinq dernières années

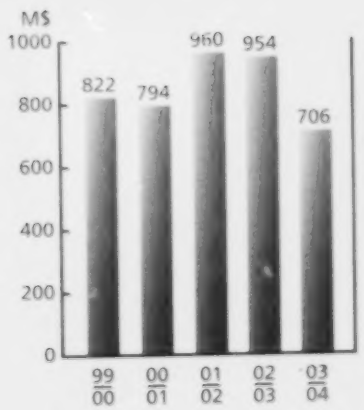

Utilisation des sommes prêtées en 2003-2004

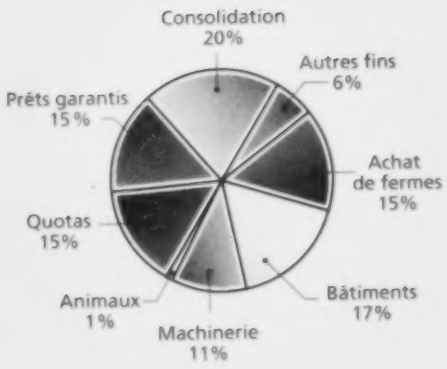

Les ouvertures de crédit :: Au cours de l'exercice financier de 2003-2004, le montant des ouvertures de crédit autorisées par La Financière agricole a atteint 112 millions de dollars, incluant l'ouverture de crédit de 100 millions de dollars consentie à la Fédération des producteurs acéricoles du Québec. Globalement, le volume des autorisations d'ouvertures de crédit est le même que l'an passé ; La Financière agricole en a autorisé 118 au cours de l'exercice financier.

La protection contre les hausses des taux d'intérêt :: Au cours de l'exercice financier, La Financière agricole a engagé 4,7 millions de dollars en paiement d'intérêt pour des prêts destinés à des établissements en agriculture, au développement des entreprises ou à d'autres investissements agricoles. De cette somme, 133 870 dollars ont été versés en contributions à l'intérêt, dans le cadre de mesures visant à favoriser l'établissement des jeunes et à les encourager à acquérir une formation appropriée.

L'aide à l'établissement, au développement et à la formation :: Outre les contributions à l'intérêt versées sur les prêts à l'établissement, La Financière agricole a autorisé, au cours du dernier exercice financier, des subventions à l'établissement totalisant 8,5 millions de dollars à 315 personnes actives dans 300 entreprises. Il s'agit d'une augmentation de 8 % des sommes autorisées par rapport à 2002-2003.

À l'été de 2003, La Financière agricole a annoncé une importante majoration de la subvention à l'établissement, qui est alors passée de 30 000 à 40 000 dollars dans le cas d'un titulaire d'un baccalauréat ou d'un diplôme d'études collégiales en agriculture. De plus, les versements de l'aide se sont vus échelonnés sur une période de deux ans au lieu de quatre.

Parallèlement, et en concertation avec l'UPA et la Fédération de la relève agricole du Québec, la société a élaboré un nouveau programme d'appui financier à la relève agricole en remplacement du programme existant. Ce programme, qui sera bientôt mis en œuvre, vise à favoriser l'établissement de jeunes agricultrices et agriculteurs compétents et bien formés sur les fermes québécoises. Il proposera de nouvelles mesures aux gens de la relève agricole, qu'ils acquièrent une ferme existante à la suite d'un transfert ou qu'ils démarrent une nouvelle entreprise.

Le financement forestier :: La Financière agricole administre, pour le compte du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, le Programme de financement forestier. Ce programme vise à appuyer financièrement les productrices et producteurs forestiers, au moyen de prêts garantis, dans le but de favoriser la constitution, le maintien ou le développement d'unités de production forestière. Avec un portefeuille de prêts forestiers de 63 millions de dollars, La Financière agricole contribue fortement au développement de la forêt privée.

Cette année, la société a accordé 258 financements forestiers, pour un total de 19 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 19 % par rapport à l'exercice de 2002-2003. De plus, elle a versé 335 025 dollars en contributions à l'intérêt à 591 propriétaires forestiers.

Des programmes d'assurance et de protection du revenu pour assurer la santé financière des entreprises agricoles

Les entreprises agricoles doivent composer avec des conditions climatiques imprévisibles et incontrôlables qui affectent le rendement des productions végétales. Elles sont aussi soumises aux fluctuations des prix du marché, et les conditions impondérables de l'offre et de la demande les rendent vulnérables.

La Financière agricole, en offrant aux entreprises du secteur agricole des programmes d'assurance, minimise l'impact de ces divers risques et contribue à la stabilité financière des entreprises. De plus, les programmes de soutien basés sur le revenu global des entreprises couvrent l'ensemble des risques associés à une exploitation agricole.

Au cours de la dernière année, l'ensemble des valeurs assurées par La Financière agricole a atteint les 4 milliards de dollars.

L'assurance récolte (ASREC) :: Au cours de l'exercice financier de 2003-2004, près de 13 300 entreprises ont adhéré au programme d'assurance récolte. Les superficies assurées représentent plus de 1 200 000 hectares, pour des valeurs assurées qui atteignent près de 800 millions de dollars.

L'ensemble des contributions aux primes, soit celles des entreprises agricoles adhérant au programme et celles de La Financière agricole, totalise près de 47 millions pour l'exercice financier de 2003-2004. À ce chapitre, il faut souligner que, depuis l'année d'assurance 2003, le gouvernement fédéral contribue au financement du programme à 60 % des contributions de La Financière agricole et pour 60 % des frais administratifs qui y sont reliés. Cette année, l'organisation a accordé des indemnités de 40,9 millions de dollars en assurance récolte.

L'assurance récolte a été mise à contribution à l'été 2003 pour une intervention spéciale. En effet, en août, des pluies abondantes ont provoqué des inondations dans diverses municipalités du Québec. Ces inondations ont causé des dommages importants aux propriétés, en plus d'affecter les cultures. Par ailleurs, de nombreux débris apportés par les eaux se sont déposés sur les terres des agricultrices et agriculteurs, les obligeant à procéder au nettoyage de leurs champs afin de pouvoir poursuivre leur production. Pour les soutenir, le gouvernement du Québec a pris un décret établissant un programme d'aide. La Financière agricole a été interpellée et, en plus des paiements de l'assurance récolte, elle a autorisé un paiement extraordinaire pour le nettoyage des champs.

GRAPHIQUE 3 Le bilan des valeurs assurées, des primes et des indemnités en assurance récolte pour les cinq derniers exercices financiers

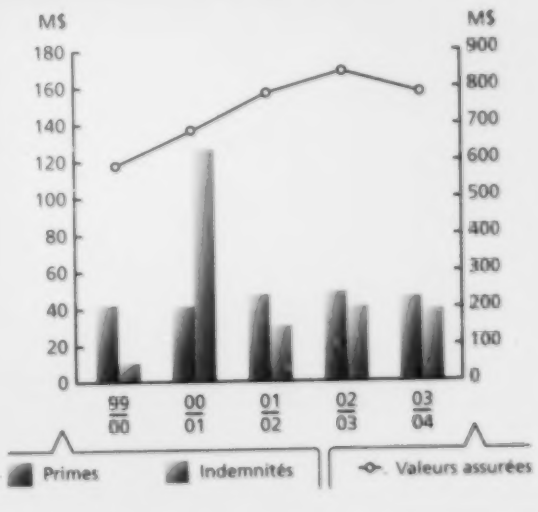

L'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) :: Le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles entre en action lorsque le prix moyen des produits couverts est inférieur au revenu stabilisé. Le revenu stabilisé est basé sur le coût de production d'une entreprise spécialisée. Les deux tiers des contributions au programme sont payés par La Financière agricole, l'autre tiers étant assumé par l'entreprise participante. Au cours de l'exercice financier, le total des contributions à ce programme s'est élevé à 484,1 millions de dollars.

En 2003-2004, l'assurance stabilisation des revenus agricoles regroupe plus de 18 000 adhérents. Les valeurs assurées en productions végétales et animales dépassent les 3,2 milliards de dollars. La superficie des terres et le cheptel animal assurés sont en constante progression et se chiffrent respectivement à plus de 871 000 hectares et à près de 8,6 millions de têtes. Quant aux compensations versées pour l'exercice financier, elles totalisent 559,8 millions de dollars.

Des analyses des coûts de production pour les secteurs agneaux, porcs et porcelets ont été effectuées cette année afin d'établir le revenu stabilisé qui sera utilisé au programme de l'ASRA. Une autre étude, portant sur les secteurs veaux de lait et veaux de grain est en cours. L'estimation de ces coûts de production est confiée au Centre d'études sur les coûts de production en agriculture, organisme autonome et sans but lucratif créé en 2002.

Au cours du dernier exercice financier, La Financière agricole a accru le nombre de ses interventions en ASRA afin de minimiser les impacts sur la trésorerie des entreprises agricoles affectées par la crise de l'ESB. De plus, elle s'est vu confier l'administration de trois programmes spéciaux destinés à venir en aide au secteur bovin et mis en place conjointement par les gouvernements du Canada et du Québec. Elle est donc intervenue massivement pour contrer cette crise en accordant aux productrices et producteurs du secteur bovin une aide de l'ordre de 278 millions de dollars.

Le bilan des valeurs assurées, des primes et des compensations en assurance stabilisation des revenus agricoles pour les cinq derniers exercices financiers

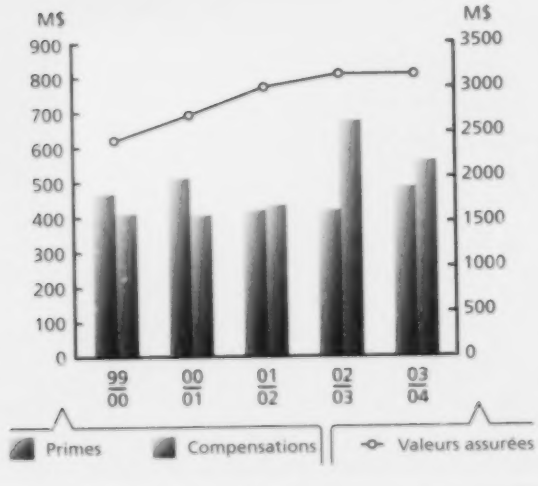

Le Compte de stabilisation du revenu agricole (CSRA) :: Le CSRA est un programme de gestion des risques basé sur le revenu global de l'entreprise agricole. Il lui permet de gérer les variations de ses revenus selon ses besoins. L'entreprise peut déposer dans son compte jusqu'à 6 % de ses ventes nettes de produits agricoles admissibles au programme. De plus, pour chaque dollar qu'elle investit dans son compte, elle bénéficie d'une contribution équivalente de La Financière agricole. Par ailleurs, les contributions des participants, celles de La Financière agricole ainsi que les intérêts engendrés appartiennent à l'entreprise et font partie de son actif.

L'exercice financier de 2003-2004 comprend principalement les contributions de l'année de participation 2002. Il était prévu, au cours de cette année de participation, d'élargir la couverture du CSRA à l'ensemble des produits agricoles québécois, en rendant admissibles les produits couverts par l'ASRA et les productions soumises à un système de gestion de l'offre. Toutefois, l'incertitude créée par la volonté du gouvernement fédéral de modifier son intervention en matière de protection du revenu agricole, a mené à une modification du calendrier d'implantation prévu au CSRA. En mars 2003, il a été convenu de retarder l'admissibilité des produits mentionnés, en raison de cette incertitude. Cependant, les productions apicoles et horticoles, ainsi que celles du soya, du canola, des pommes et des pommes de terre sont devenues admissibles à compter de l'année de participation 2002.

Au cours de l'exercice financier, des contributions totales de 40,4 millions de dollars ont été versées dans les comptes de 5 130 participants. De plus, en vertu du deuxième volet de l'Entente Canada-Québec sur l'aide de transition, une somme supplémentaire d'environ 11 millions de dollars sera versée aux entreprises qui participaient au CSRA pour l'année de participation 2002. Les entreprises ont retiré 40,8 millions de dollars de leur compte, laissant un solde disponible, en considérant les intérêts accumulés, de 12,5 millions de dollars.

Avec l'entrée en vigueur du PCSRA à compter de l'année 2003, La Financière agricole a dû mettre fin au programme CSRA. Des mesures particulières totalisant 12,8 millions de dollars ont été prévues pour assurer une transition harmonieuse du programme québécois CSRA au programme fédéral-provincial PCSRA. Le solde des comptes des participants pourra faire l'objet d'un retrait étalé sur les cinq prochaines années.

Le Programme canadien du revenu agricole (PCRA) :: Le Programme canadien du revenu agricole est basé sur le concept de revenu global de l'entreprise et est utilisé lorsque la marge de l'année de réclamation (revenus admissibles moins dépenses admissibles) est inférieure à 70 % de la marge de référence. Les frais du programme sont partagés à raison de 60 % par le gouvernement fédéral et de 40 % par les provinces. Ce programme pancanadien, administré au Québec par La Financière agricole, se termine cette année et sera intégré au PCSRA.

Les pluies intenses survenues en juin 2002 dans la région du sud-ouest de Montréal et la recrudescence d'épizooties dans le secteur porcin ont fait en sorte que certaines entreprises ont connu une situation catastrophique. Au cours de l'exercice financier de 2003-2004, les indemnités du PCRA totalisent 4,6 millions de dollars.

Le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA) :: Le PCSRA est un programme pancanadien qui se substitue au Compte de stabilisation du revenu agricole (CSRA), au Compte de stabilisation du revenu net (CSRN) pour les secteurs de l'horticulture et de l'apiculture, et au Programme canadien du revenu agricole (PCRA). Il s'avère le plus important chantier de La Financière agricole cette année.

Le PCSRA a pour objet d'offrir à toutes les entreprises agricoles un outil de gestion des risques basé sur le revenu global de l'entreprise. Il est le principal programme canadien offert aux entreprises agricoles. Au Québec, il constitue le premier niveau d'intervention, tandis que le programme de l'ASRA y est complémentaire. La contribution gouvernementale au PCSRA est financée à 60 % par le gouvernement fédéral et à 40 % par le gouvernement du Québec.

Des séances d'information sur ce nouveau programme ont déjà permis de rencontrer près de 10 000 productrices et producteurs. La Financière agricole prévoit transmettre sous peu, à l'ensemble des entreprises agricoles, les informations leur permettant de participer au PCSRA.

Les investissements de Capital Financière agricole inc.

Capital Financière agricole inc. (CFAI) a été mise sur pied en 2002 par La Financière agricole pour offrir du capital de risque aux entreprises du secteur agricole et agroalimentaire. Cette filiale intervient principalement dans des projets de transformation et de commercialisation de produits alimentaires qui contribuent à augmenter les débouchés des produits agricoles québécois. Elle peut également intervenir dans des projets en amont du secteur primaire et dans le domaine agricole.

Elle soutient, sous forme de capital-actions ou de débenture, des projets d'investissement allant de 300 000 jusqu'à 10 millions de dollars (5 millions pour les projets en transformation agroalimentaire). Dans ses interventions, une attention particulière est accordée aux initiatives visant les réseaux de distribution utilisés pour commercialiser les produits du terroir et ceux transformés en région.

Avec une quinzaine d'investissements autorisés depuis sa création, Capital Financière agricole inc. est en voie de devenir la référence en capital de risque auprès des PME du secteur agroalimentaire. Au cours de l'exercice de 2003-2004, Capital Financière agricole inc. a reçu 42 plans d'affaires. Parmi ceux-ci, 28 provenaient d'entreprises de transformation de produits alimentaires et 8 d'entreprises offrant des produits ou des services en amont de la production agricole. Après avoir complété l'évaluation de 40 des 42 projets évalués en 2003-2004 et celle de tous les projets reçus en 2002-2003, elle a autorisé 10 investissements, pour un total de 3,3 millions de dollars. Au 31 mars 2004, 8 de ces projets étaient complétés, pour une valeur de 2,5 millions de dollars. Les investissements autorisés par Capital Financière agricole inc. se situaient entre 100 000 et 600 000 dollars par entreprise.

La Financière agricole, à titre d'actionnaire unique, épaule l'équipe de Capital Financière agricole inc. Ainsi, le réseau régional des 23 centres de service de l'organisation est mis à contribution, de telle sorte que la filiale a des répondants dans tous les centres de services. Divers services administratifs sont également mis à la disposition de la filiale d'investissement.

L'état des fonds

En plus de l'enveloppe budgétaire prédéterminée qu'elle doit gérer, La Financière agricole administre l'actif de quatre fonds.

Le Fonds d'assurance-récolte :: Ce fonds est composé des contributions des adhérentes et adhérents ainsi que de celles de La Financière agricole au Programme d'assurance récolte et constitue un patrimoine fiduciaire. L'ensemble des contributions doit permettre à long terme le paiement aux adhérentes et adhérents des indemnités auxquelles ils ont droit.

Au cours des dix dernières années, l'excédent du Fonds d'assurance-récolte est passé de 13 millions de dollars, en 1994-1995, à 65,3 millions, en 2003-2004, soit une augmentation nette de 52,3 millions, ce qui représente une amélioration appréciable si l'on considère le nombre record d'avis de dommages en 2000-2001.

Historique du Fonds d'assurance-récolte
de 1994-1995 à 2003-2004

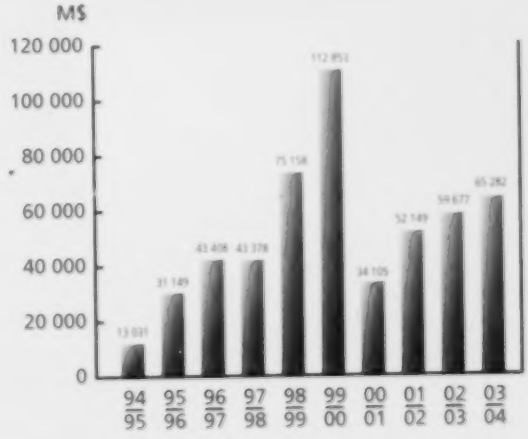

Le Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles :: Ce fonds est constitué des contributions des adhérentes et adhérents ainsi que de celles de La Financière agricole au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles et constitue un patrimoine fiduciaire. L'ensemble des contributions doit permettre à long terme le paiement à toutes les adhérentes et à tous les adhérents des compensations auxquelles ils ont droit.

À la fin de l'exercice financier de 2003-2004, le déficit du Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles s'élève à 372,4 millions de dollars. Ce solde reflète les importantes interventions effectuées en ASRA, particulièrement dans les secteurs porcin, bovin et céréalier.

D'autre part, le CSRA devait couvrir, à compter de l'année d'assurance 2002, tous les produits assurés par l'ASRA, offrant ainsi un premier niveau de protection basé sur le

revenu global de l'entreprise. L'ASRA devait être complémentaire au CSRA, diminuant d'autant les compensations prévues. Toutefois, l'incertitude liée à l'intervention fédérale en matière agricole a fait en sorte que les seules productions couvertes par l'ASRA et admissibles au CSRA pour l'année de participation 2002 ont été le soya, le canola, les pommes et les pommes de terre.

Historique du Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles de 1994-1995 à 2003-2004

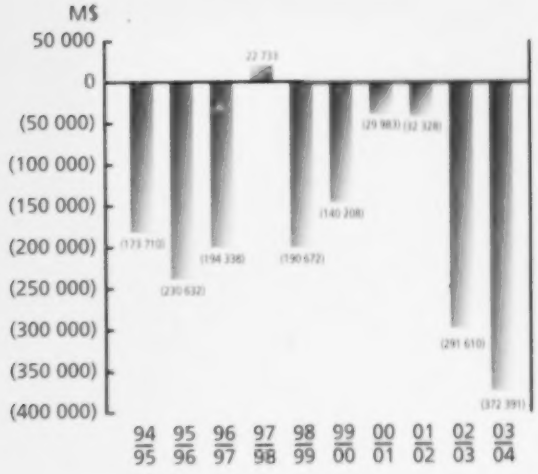

Le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers :: Le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers rembourse aux institutions financières les pertes résultant des prêts autorisés par La Financière agricole. Le financement de ce fonds est assuré par un montant versé annuellement, à titre de droit d'assurance, par La Financière agricole.

Au 31 mars 2004, l'actif du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers s'est établi à 105,7 millions de dollars. De plus, le portefeuille de prêts garantis par ce fonds a atteint 4,3 milliards de dollars. Les pertes remboursées par ce fonds aux institutions financières se sont quant à elles chiffrées à 8 millions relativement à 109 prêts, ce qui représente un rapport de perte sur l'encours garanti de 0,19 %. À cet égard, La Financière agricole se compare avantageusement à d'autres institutions financières.

Le Fonds du Compte de stabilisation du revenu agricole :: Le CSRA a pour objet d'offrir aux entreprises agricoles du Québec un outil de gestion des risques basé sur le revenu global de l'entreprise. À cette fin, le programme permet la constitution de fonds individuels pouvant recevoir les contributions des participants et de La Financière agricole, et prévoit le retrait de liquidités pour compenser les baisses de revenus agricoles. Au 31 mars 2004, l'actif du Fonds du Compte de stabilisation du revenu agricole s'élevait à 25,3 millions de dollars.

LES PERSPECTIVES

La Financière agricole continuera à évoluer dans un contexte de mutation du secteur agricole. Plusieurs facteurs externes auront des impacts majeurs sur le paysage agricole québécois, tels l'apparition de nouvelles normes environnementales, l'écoconditionnalité, l'accroissement des risques naturels et de marché, les orientations mondiales des interventions des États dans le secteur agricole, l'évolution des programmes de protection du revenu, la transformation des exploitations, la concentration dans certains secteurs et les perspectives de développement du secteur de la transformation.

Ce contexte de mutation jouera un rôle déterminant pour La Financière agricole quant aux futures actions qu'elle entreprendra ainsi qu'aux produits et services qu'elle offrira à sa clientèle au cours des prochaines années, le tout dans une perspective de pérennité des entreprises agricoles.

ANNEXES

ANNEXE 1

Informations relatives aux obligations de La Financière agricole du Québec au regard de la Loi sur l'administration publique

Politique relative à l'emploi et à la qualité de la langue française :: Conformément à la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'administration publique, La Financière agricole s'est dotée d'un comité permanent chargé d'élaborer la politique linguistique de l'organisation et de veiller à son application. Ce comité travaille présentement à finaliser une Politique relative à l'emploi et à la qualité de la langue française. La Financière agricole procédera donc à son adoption au cours du prochain exercice financier.

La protection des renseignements personnels et la Loi sur l'accès à l'information :: Au cours de l'exercice financier de 2003-2004, La Financière agricole a reçu 373 demandes d'accès portant principalement sur la divulgation des renseignements personnels détenus par la société dans le cadre de l'administration de ses programmes.

Par ailleurs, selon les registres de communication, le délai de traitement des demandes imparti par la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* est respecté, et ce, uniformément à travers son réseau de répondants.

Enfin, dans son plan d'action de 2004-2005, la responsable de la loi sur l'accès a prévu réaliser, conjointement avec le comité directeur de la sécurité informatique et la Direction des communications et du marketing, une campagne de sensibilisation sur la protection des renseignements personnels.

Diversité dans la fonction publique :: La Financière agricole adhère aux orientations gouvernementales prévues aux plans d'action sur le rajeunissement et la diversité dans la fonction publique québécoise et visant à augmenter la représentativité des jeunes, des communautés culturelles et des personnes handicapées. Elle entend poursuivre ses efforts pour atteindre les objectifs fixés.

Les efforts consentis pour le rajeunissement du personnel ont permis d'embaucher des jeunes de moins de 35 ans dans une proportion de 35 %. D'autre part, les objectifs fixés pour le recrutement de gens des communautés culturelles et de personnes handicapées n'ont pu être atteints, compte tenu de la disponibilité de cette main-d'œuvre pour occuper les emplois offerts au cours de l'année.

Les personnes des communautés culturelles composent 1,4 % de l'effectif total de La Financière agricole, tandis que la représentativité des personnes handicapées est de 0,4 %, ce qui représente une légère augmentation par rapport à l'an dernier.

En ce qui concerne la représentativité des femmes, La Financière agricole se rapproche grandement des objectifs fixés pour les différentes catégories d'emploi dans la fonction publique; elle a même dépassé l'objectif fixé pour les cadres et les professionnelles.

Pourcentage des femmes par catégorie d'emploi à La Financière agricole

Catégorie	Nombre	Pourcentage	Objectif
Hors cadres ▸	1/5	20 %	–
Cadres ▸	7/32	21,8 %	20 %
Professionnels ▸	109/285	38,2 %	33 %
Techniciens et personnel de bureau ▸	233/375	62 %	66,6 %
Total toutes catégories ▸	350/697	50 %	

Règles d'éthique et code de déontologie :: Au cours de l'exercice de 2003-2004, un code de déontologie s'adressant à l'ensemble du personnel a été adopté par le comité de direction de La Financière agricole. Ce code s'inspire des orientations gouvernementales en matière d'éthique et de comportement. En identifiant des principes et en énonçant des règles de conduite, ce code de déontologie de La Financière agricole fournit un cadre de référence qui permettra à chaque employée et employé de bien situer ses responsabilités et de prendre les décisions appropriées. Ce code de déontologie a fait l'objet d'une présentation à l'ensemble des gestionnaires, et ces derniers ont participé à un atelier de sensibilisation sur l'éthique et les valeurs à La Financière agricole. Par la suite, les gestionnaires ont présenté et diffusé ce code à leur personnel.

ANNEXE 2

Nos engagements... des résultats

STRATÉGIE D'ORIENTATION 1 — **FAIRE ÉVOLUER LES PROGRAMMES POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DE LA CLIENTÈLE DANS UN CONTEXTE DE MUTATION DU SECTEUR AGRICOLE**

OBJECTIF 1.a — ADAPTER L'OFFRE À L'ÉVOLUTION DES BESOINS

- 2 projets livrés
- Parts de marché : • ASREC 65 % • ASRA 90 % • Financement 65 %

• Mettre en œuvre un programme de financement de l'agroalimentaire	• Les analyses et les travaux afférents ont été réalisés, et des démarches ont été entreprises à cet effet.
• Adapter les interventions destinées à la relève agricole	• Le Programme d'appui financier à la relève agricole a été approuvé par le conseil d'administration. La prochaine étape consiste à mettre en œuvre le projet, soit en avril 2004.
• Déterminer des objectifs de part de marché en assurance et en financement	• La Financière agricole a atteint ses objectifs relativement à ses parts de marché en ASREC et en ASRA. • Elle révise, à la lumière du contexte actuel, l'objectif relativement aux produits de financement à 60 %.
• Déterminer, de façon concertée, les axes de croissance des programmes existants pour les secteurs de production en émergence, selon les besoins du marché	• La priorité a été mise sur le PCSRA, étant donné sa portée universelle. La poursuite de cette action a donc été reportée.
• Poursuivre le développement du projet d'assurance mortalité animale	• Une analyse d'opportunité a été réalisée en décembre 2002 et concerne la mise en place de l'assurance bétail. Toutefois, l'étude devra maintenant prendre en compte la réglementation fédérale et les paramètres de l'assurance production édictés à l'Accord de mise en œuvre Canada-Québec du Cadre stratégique pour l'agriculture. Dans ce contexte, les travaux se poursuivront en 2004-2005.

OBJECTIF 1.b — ARRIMER LA RÉFORME FÉDÉRALE AVEC L'OFFRE DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE

- Respect du plan d'arrimage

• Identifier les différents scénarios d'arrimage possibles	• Des modifications ont été apportées à l'ASRA afin de rendre ce programme complémentaire au PCSRA. Des modifications ont également été apportées à l'ASREC afin de prendre en compte les paramètres de l'assurance production édictés à l'Accord de mise en œuvre Canada-Québec du Cadre stratégique pour l'agriculture.
• Définir les mesures de transition appropriées	• Des mesures de transition du CSRA au PCSRA ont été mises en place afin d'assurer un passage harmonieux vers les nouveaux outils de gestion des risques prévus dans la réforme fédérale.
• Réévaluer les paramètres de base de l'assurance stabilisation	• Des travaux ont été amorcés et se poursuivront en 2004-2005, notamment par l'entremise d'un comité de travail conjoint avec l'UPA. Par ailleurs, les résultats de l'étude sur l'actualisation de la rémunération de l'exploitation sur la base du salaire de l'ouvrier spécialisé ont été déposés.

OBJECTIF 1.c — INTÉGRER L'AGROENVIRONNEMENT ET LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE AUX POLITIQUES ET AUX PROGRAMMES

- Respect du plan de mise en œuvre

• Actualiser progressivement les politiques et les programmes pour soutenir les entreprises dans leur adaptation aux nouvelles règles environnementales, à l'écoconditionnalité et à la sécurité alimentaire	• Un plan d'action a été adopté à cet effet et les travaux se poursuivront en 2004-2005. Un comité de mise en œuvre de l'écoconditionnalité a été chargé de proposer des voies et des moyens permettant la mise en application des mesures prévues au plan d'action de La Financière agricole à l'égard du développement durable et de l'écoconditionnalité.

OBJECTIF 1.d — ASSURER LE FINANCEMENT DES NOUVELLES INTERVENTIONS

- Coût net nul de la somme des nouvelles interventions

• Se doter d'un mécanisme d'évaluation des modifications aux programmes et des demandes additionnelles provenant de la clientèle	• Chacune des nouvelles interventions a été systématiquement évaluée avec l'objectif d'autofinancer l'ensemble de ces modifications.

ANNEXE 2

Nos engagements... des résultats *(suite)*

STRATÉGIE D'ORIENTATION 2 — INTERVENIR DE MANIÈRE CIBLÉE DANS L'ENSEMBLE DU SECTEUR POUR PERMETTRE AUX PRODUCTEURS UNE MEILLEURE MAÎTRISE DE LEUR DÉVELOPPEMENT

OBJECTIF 2.a — PRIVILÉGIER LES INTERVENTIONS INNOVANTES, RAPIDES ET ÉCONOMIQUES

INDICATEURS-CIBLES

- 2 interventions

ACTIONS	RÉSULTATS
▪ Réaliser des interventions en réponse à des problématiques particulières d'un secteur de production ou en appui à un secteur émergent	▪ Une stratégie d'intervention a été mise en place auprès des producteurs de tabac jaune ayant dû faire face à une baisse draconienne des quotas de production. Cette stratégie adoptée en 2003-2004 sera poursuivie en 2004-2005. Des interventions spéciales ont été réalisées dans les secteurs apicole et acéricole (contributions d'intéret). Plusieurs interventions, dans le cadre de l'ESB, ont aussi été réalisées. Enfin, des aides de transition ont été mises en place relativement au Cadre stratégique pour l'agriculture.
▪ Soutenir des projets structurants et rentables, comme la mise en place de mécanismes de commercialisation	▪ Au cours de 2003-2004, La Financière agricole a continué d'apporter son soutien à l'Agence de vente acéricole en renouvelant son financement.

OBJECTIF 2.b — INTERVENIR DE MANIÈRE STRUCTURANTE EN AMONT ET EN AVAL DE LA PRODUCTION AGRICOLE

INDICATEURS-CIBLES

- 2 interventions

ACTIONS	RÉSULTATS
▪ Appuyer des projets, par alliance si possible, dans la mesure où ils présentent un bénéfice pour le secteur agricole	▪ Plusieurs projets ont été étudiés.

OBJECTIF 2.c — ÊTRE LEADER EN CAPITAL DE RISQUE DANS LE CRÉNEAU D'INTERVENTION DE CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC. (CFAI)

INDICATEURS-CIBLES

- 9 projets
- 3,6 M$ investis par Capital Financière agricole inc.
- 40 % des projets financés (déboursés) dans le créneau

ACTIONS	RÉSULTATS
▪ Soutenir, par une participation au capital, la réalisation, en région, de projets structurants pour le développement du secteur agricole et agroalimentaire	▪ 10 projets ont été déboursés pour un montant de 3,6 M$. Selon une compilation de Réseau Capital, cela représente 48 % des projets déboursés dans le créneau d'investissement de 100 000 $ à 1 M$.
▪ Envisager un partenariat pour tout investissement supérieur à 500 000 $ afin d'accroître l'effet multiplicateur des interventions	▪ La valeur des projets autorisés est estimée à 15,4 M$ et comporte un effet de levier de 5. Parmi ces projets, deux investissements supérieurs à 500 000 $ ont été autorisés, dont un en collaboration avec d'autres fonds de capital de risque.

STRATÉGIE D'ORIENTATION 3 — RENOUVELER LES FAÇONS DE FAIRE DE L'ORGANISATION POUR AMÉLIORER SA PERFORMANCE EN L'ALIGNANT SUR LA SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE

OBJECTIF 3.a — COMMUNIQUER AUX CLIENTS LE RÔLE DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE

INDICATEURS-CIBLES

- Rôle connu par 70 % de la clientèle

ACTIONS	RÉSULTATS
▪ Adopter un plan de communication visant à positionner le rôle de La Financière agricole	▪ Un plan stratégique triennal de communication visant notamment à informer les clients du rôle de La Financière agricole a été élaboré et déposé à la fin de mars 2004. Au cours de l'exercice de 2003-2004, un des sondages effectués a permis de mesurer la perception de la clientèle relativement au rôle de La Financière agricole. Les résultats ont démontré que 84 % des répondants identifiaient l'organisation comme un levier de développement pour l'industrie agricole. ▪ Par ailleurs, à l'automne de 2003, l'organisation a procédé à la diffusion de son engagement de services. Aussi, La Financière agricole a participé à de nombreux salons, expositions et assemblées annuelles des instances de l'UPA et a rencontré des exécutifs locaux de cette association partenaire.

OBJECTIF 3.b SIMPLIFIER L'OFFRE POUR LA CLIENTÈLE

- Respect du plan

• Adapter les informations requises des clients selon les types de demandes (financement ou assurances) dans le but d'en réduire le nombre et la complexité	• L'organisation a procédé à la simplification du certificat de prêt, à l'actualisation du transfert électronique des données financières ainsi que de l'approche de financement. En assurance, signalons des efforts de simplification pour les avances de crédit printanières, les indemnisations relativement à la sauvagine et aux céréales, maïs-grain et protéagineuses en assurance récolte ainsi que les programmes ESB 3 et 4. Ces opérations contribueront à diminuer les demandes d'information auprès de la clientèle et à alléger certains processus administratifs.
• Simplifier les mesures de protection en financement	• À cet égard, mentionnons les actions suivantes : Exemption des frais administratifs pour la consolidation des prêts consentis en vertu des anciennes lois ; Modification des fins admissibles afin d'éliminer les exclusions ; Cohérence des fins selon les mesures de protection ; Possibilité de financement temporaire pour une période de 60 mois afin de faciliter le financement des subventions à recevoir ; Possibilité d'établissement par l'intermédiaire d'une compagnie de gestion ; Simplification des formations admissibles à une subvention à l'établissement.

OBJECTIF 3.c MAINTENIR LA SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE ENVERS LES PRODUITS ET SERVICES

- Indice de satisfaction de la clientèle égal à 90 %

• Compléter le déploiement du réseau régional selon une approche de guichet unique en ouvrant 9 centres de services et en finalisant le réseau de 18 comptoirs de services	• 8 des 9 centres prévus ont été consolidés en 2003-2004, et ce, dans les villes de Granby, Alma, L'Assomption, Saint-Eustache, Salaberry-de-Valleyfield, Gatineau, Trois-Rivières et Victoriaville. • L'ouverture du neuvième centre prévu, celui de Saint-Jean-sur-Richelieu, a fait l'objet d'un report à l'année 2004-2005. • 17 comptoirs finalisés sur 18; 1 à venir, celui de Saint-Fidèle.
• Améliorer l'information transmise aux clients relativement aux transactions monétaires	• L'information transmise aux clients relativement aux transactions monétaires (fiche de paiement) a fait l'objet d'améliorations majeures quant à sa présentation au cours du présent exercice, et ce, dans le but d'en faciliter la compréhension. Cependant, des travaux restent à compléter, et ce, après l'implantation du PCSRA.
• Alléger les démarches de demandes de financement	• Cette action sera entreprise après l'implantation du fichier unifié de la clientèle qui était préalable à cette démarche.
• Alléger les démarches nécessaires à la participation à l'assurance récolte, à l'assurance stabilisation et au Compte de stabilisation du revenu agricole	• La campagne de renouvellement automatique s'est poursuivie. Cette approche minimise les démarches de la majorité des clients car ceux-ci souscrivent généralement aux protections maximales en ASREC et en ASRA. Le PCSRA amène La Financière agricole à poursuivre dans cette voie et les orientations prises dans le cadre de ce programme permettent de répondre à l'objectif d'allègement.
• Réviser la campagne d'indemnisation de l'assurance récolte (projet pilote)	• Cette action a été réalisée et pourra être complétée après la mise en œuvre du PCSRA qui offre des possibilités d'optimisation.
• Voir à la révision de la politique de contrôle et à la réingénierie des processus administratifs de l'ASRA et de l'ASREC	• La révision de la politique a été réalisée. La réingénierie des processus administratifs de l'ASRA et de l'ASREC pourra être complétée après la mise en œuvre du PCSRA qui offre des possibilités d'optimisation.
• Poursuivre le développement du projet d'engagement de services	• Au cours de l'automne 2003, l'organisation a diffusé son engagement de services auprès de la clientèle et des employés sous le thème de « Pour vous, à la grandeur du Québec. Notre engagement : des services uniques, professionnels et accessibles ». De plus, un sondage a été effectué au cours du présent exercice. Les résultats seront connus au début de 2004-2005.

OBJECTIF 3.d INTÉGRER L'INFORMATION DE GESTION DU CLIENT

- 75 % d'avancement du plan d'intégration
- Accès à 100 % de l'information pour le réseau

• Compléter l'intégration du tronc commun des 27 000 dossiers clients unifiés et en définir les lignes directrices permettant une gestion optimale des comptes	• L'intégration des banques de données a été complétée en avril 2004, ce qui permettra d'optimiser la gestion de l'information détenue concernant la clientèle.
• Uniformiser et partager les informations	• Dans le cadre de la consolidation de chaque centre de services, le plan de déploiement prévoit l'accès des employés à tous les systèmes pertinents, selon leurs responsabilités.
• Compléter le dossier électronique pour les programmes de financement	• Le dossier électronique sera complété dans le cadre de la réalisation du projet global sur la prestation électronique de services.

ANNEXE 2

Nos engagements... des résultats

OBJECTIF 3.e RÉORGANISER LE TRAVAIL POUR FAVORISER LES SYNERGIES

- 5 projets réalisés en synergie

• Définir les orientations de gestion interne en harmonisant les normes et les conditions reliées aux programmes	• L'unification de la clientèle et la mise en œuvre du PCSRA étaient des préalables à la réalisation de cette action, qui a été reportée.
• Miser sur les tables de concertation des vice-présidences pour partager l'expertise	• Au cours de l'année, plusieurs équipes-projets ont été mises en place pour soutenir et assurer la concertation des dossiers stratégiques : audiences du BAPE, PCSRA, miel, ESB, écoconditionnalité, travaux sur l'évolution de l'agriculture, tabac et fichier client unifié.

OBJECTIF 3.f UTILISER LES SOLUTIONS ÉLECTRONIQUES

- 20 % des transactions effectuées par voie électronique

• Poursuivre le développement de solutions d'affaires électroniques	• La Financière agricole a poursuivi le développement de sa prestation électronique de services. • Au chapitre des réalisations, le dépôt direct est dorénavant accessible à l'ensemble de la clientèle en assurance ; l'inscription des cessions de créance et le transfert des données financières sont également des services accessibles. Globalement, la cible de 20 % de transactions effectuées par voie électronique a été atteinte.

OBJECTIF 3.g RENFORCER LA MOBILISATION, LA COMMUNICATION ET LA FORMATION

- 5 % d'augmentation de l'indice de mobilisation des employés

• Élaborer des plans de communication interne pour l'accueil et l'intégration du personnel, le plan de développement et le plan d'affaires annuel	• Un plan d'action est en voie d'élaboration pour la mise en place d'un programme d'accueil et d'intégration à la tâche pour le personnel.
• Mobiliser les employés autour de la vision véhiculée dans le plan de développement	• Au début de l'exercice de 2003-2004, la société a réalisé une première évaluation quant à la mobilisation de ses employés. Les principales conclusions révèlent que les personnes aiment leur travail et leur équipe de travail et qu'elles accordent de l'importance aux clients et à la qualité du service. • Après avoir pris connaissance des résultats, la direction décidé de donner la priorité à trois pistes d'amélioration du climat organisationnel, soit le partage des orientations corporatives, la communication interne et la gestion des personnes. • Au cours de l'automne-hiver 2003-2004, le président-directeur général a effectué une tournée auprès de l'ensemble du personnel afin de l'informer et de faire le point sur les grandes orientations corporatives, les enjeux du secteur agricole et les priorités d'action pour l'année 2004-2005.
• Actualiser le plan de développement des ressources humaines en fonction des orientations retenues et de la gestion du changement	• Conformément au plan de développement des ressources humaines 2002-2005, un calendrier d'activités a été élaboré pour 2003-2004 en tenant compte des grandes orientations corporatives et du contexte.

STRATÉGIE D'ORIENTATION 4 ACCROÎTRE LA MARGE DE MANŒUVRE FINANCIÈRE DE L'ORGANISATION PAR L'AUGMENTATION DES REVENUS ET LE CONTRÔLE DES COÛTS

OBJECTIF 4.a RÉDUIRE LES COÛTS D'ADMINISTRATION DES PROGRAMMES

- ASREC : 32 % • ASRA : 2 % • CSRA : 14 % • Financement : 0,5%
- Réaliser les réallocations de 1 M$ prévues au plan de simplification des programmes et d'allègement des processus

• Définir un ratio afférent au coût administratif des programmes par rapport aux primes et à l'encours	• Les résultats se traduisent comme suit, au 31 mars 2004 : ASREC : 32,6 % CSRA : 5,4 % ASRA : 1,8 % Financement : 0,46 %
• Poursuivre la réalisation du plan d'allègement et de simplification amorcé en 2002	• La réalisation du plan de simplification et d'allègement s'est poursuivie au cours du présent exercice financier. • Par ailleurs, quelques postes ont été redéployés afin d'optimiser la réalisation de nos activités.

OBJECTIF 4.b MODIFIER LA DYNAMIQUE DE CROISSANCE DES COÛTS DES PROGRAMMES

- Respect du plan d'action
- Maintien du ratio solde des fonds/primes requis, selon les évaluations actuarielles

• Identifier et contrôler les facteurs de croissance (par produit et par entreprise)	• Les engagements pris à l'égard du Cadre stratégique pour l'agriculture viennent modifier la base de fonctionnement des programmes.
• Réaliser l'actualisation des coûts de production selon l'échéancier convenu	• Les réalisations d'études de coûts de production convenues ont été respectées, et des modifications au calendrier ont été apportées.

OBJECTIF 4.c INSTAURER UNE POLITIQUE DE TARIFICATION ET D'ESCOMPTE

• Établir les orientations	• Ce dossier est en cours de réalisation et une politique de tarification devrait être soumise à la suite de la mise en place du Cadre stratégique pour l'agriculture.

OBJECTIF 4.d OPTIMISER LA GESTION DE LA TRÉSORERIE

- Bons du Trésor 91 jours + 6 points

• Établir la politique-cadre en matière de gestion de trésorerie	• L'ensemble des politiques de gestion de trésorerie ont été réévaluées au regard des nouvelles orientations privilégiées par la Caisse de dépôt et placement du Québec et de l'évaluation de l'ensemble des risques des portefeuilles sous la gestion de La Financière agricole. Le rendement cumulatif au 31 mars 2004 a été de 17 points de base supérieur à la cible.

OBJECTIF 4.e AUGMENTER LA RESPONSABILITÉ ET L'IMPUTABILITÉ DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE

- 20 % des dépenses administratives autofinancées

• Définir les mécanismes afférents à la nature, à la finalité et à l'utilisation de la réserve générale	• Une étude a été réalisée par une firme comptable afin de valider les scénarios envisagés quant aux modalités applicables pour l'utilisation et la comptabilisation de la réserve générale. • Quant au pourcentage d'autofinancement des dépenses administratives, les résultats, au 31 mars 2004, se situent à 28 %, notamment en raison des nouvelles modalités de partage des frais d'administration prévues au Cadre stratégique pour l'agriculture. • Au chapitre de l'imputabilité, La Financière agricole a atteint son objectif audacieux de déposer, deux mois plus tôt, son rapport annuel à l'Assemblée nationale. Par ailleurs, en vue d'accroître la marge de manœuvre financière de l'organisation, un montant de près de 15 M$ a été perçu à titre de revenus autonomes.

OBJECTIF INTÉGRATEUR RENFORCER LE PARTENARIAT

- 20 rencontres des forums UPA-FADQ

• Diverses rencontres des vice-présidences ont eu lieu	• Au cours de l'exercice de 2003-2004, La Financière agricole a consolidé son processus d'échange avec son partenaire, tant sur le plan régional que central, et plus de 200 rencontres ont été tenues avec lui.

ANNEXE 3
Tableaux, statistiques et cartes

Financement

Activités de financement et portefeuille de prêts pour l'année financière 2003-2004

	Secteur agricole	Secteur forestier
Clientèle ▸	16 665	1 527
Encours (M$) ▸	4 256,5	63,2
Contributions à l'intérêt (M$) ▸	4,72	0,33
Réclamations payées (M$) ▸	7,62	0,34
Prêts autorisés en 2003-2004 (M$) ▸	687,0	19,0
Ouvertures de crédit en 2003-2004 (M$) ▸	112,3	–
Subventions de capital (M$) ▸	8,5	–

Répartition des prêts agricoles et forestiers selon la production

	2001-2002 %	2002-2003 %	2003-2004 %
Laitière ▸	59,9	60,1	56,0
Porcine ▸	10,5	9,0	8,8
Grandes cultures ▸	9,8	7,6	6,7
Horticole ▸	4,9	6,2	7,6
Bovine ▸	4,2	6,0	5,5
Avicole ▸	1,7	1,5	3,1
Acéricole ▸	2,3	3,0	3,1
Forestière* ▸	1,7	1,7	2,7
Autres ▸	5,0	4,9	6,5
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**

* Prêts forestiers seulement

Répartition des ouvertures de crédit* selon la production

	2001-2002 %	2002-2003 %	2003-2004 %
Horticole ▸	19,9	19,5	26,0
Bovine ▸	40,3	46,3	37,4
Grandes cultures ▸	6,2	9,2	10,3
Porcine ▸	11,7	7,6	9,2
Laitière ▸	6,8	4,4	6,6
Avicole ▸	2,1	0,8	5,1
Acéricole** ▸	2,5	0,3	
Autres ▸	10,5	11,9	5,4
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**

* Secteur agricole seulement.
** N'inclut pas l'intervention spéciale de 100 M$.

Répartition des emprunteurs agricoles et forestiers selon leur statut juridique

	2001-2002 %	2002-2003 %	2003-2004 %
Sociétés de personnes ▸	30,3	28,6	28,0
Sociétés par actions ▸	33,8	33,4	33,5
Particuliers ▸	25,4	27,4	27,4
Emprunteurs indivis ▸	7,8	8,3	9,0
Coopératives ▸	2,7	2,3	2,1
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Les statistiques sur l'aide à l'établissement, au développement et à la formation

Répartition des subventions à l'établissement selon la production

	2001-2002 %	2002-2003 %	2003-2004 %
Laitière ▸	55,7	48,3	47,3
Horticole ▸	9,6	13,8	17,0
Porcine ▸	7,4	12,5	8,0
Bovine ▸	6,7	9,1	8,7
Grandes cultures ▸	4,3	2,5	5,3
Avicole ▸	2,5	1,9	1,7
Autres ▸	13,8	11,9	12,0
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Profil des personnes* établies en agriculture

	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Nombre ▸	301	333	315
Proportion d'hommes ▸	68 %	65 %	74 %
Proportion de femmes ▸	32 %	35 %	26 %
Âge moyen (années) ▸	28,8	28,4	27,8
Scolarité moyenne (années) ▸	13,7	13,9	13,4
Formation agricole ▸	81 %	82 %	78 %

* Personnes ayant reçu une entreprise admissible à une subvention de capital en vertu du Programme d'aide à l'établissement

Assurance

TABLEAU 10 Résultats de l'assurance stabilisation des revenus agricoles

	2001-2002	2002-2003	2003-2004
NOMBRE D'ENTREPRISES PARTICIPANTES	18 200	18 242	18 070
Productions animales			
Valeurs assurées (MS) ▸	2086,8	2157,4	2 257,3
Contributions totales (MS) ▸	200,8	161,0	337,4
Compensations (MS) ▸	134,8	418,6	417,1
Productions végétales			
Valeurs assurées (MS) ▸	919,9	993,5	963,8
Contributions totales (MS) ▸	221,4	257,4	146,7
Compensations (MS) ▸	289,6	256,3	142,7

TABLEAU 11 Statistiques sur l'assurance récolte pour l'année d'assurance 2003*

Cultures assurées	Clients assurés	Unités assurées (hectares)	Unités assurées (autres)	Valeurs assurées ($)
Système collectif				
Foin ▸	7 070	449 943		156 265 426
Maïs fourrager ▸	2 199	24 075		27 758 919
Maïs fourrager, superficie ▸	57	859		956 605
Céréales ▸	4 581	108 945		42 922 963
Maïs-grain ▸	1 790	110 488		91 041 113
Miel ▸	44		13 173 ruches	1 595 487
Système individuel				
Blé ▸	1 134	27 341		14 451 504
Orge ▸	1 524	41 063		18 269 719
Avoine ▸	879	27 800		10 132 168
Maïs-grain ▸	3 650	244 105		210 848 585
Soya ▸	2 933	107 872		65 146 291
Sarrasin ▸	8	186		44 593
Pois sec ▸	27	554		266 957
Haricot sec ▸	172	5 418		4 188 903
Canola ▸	204	6 733		3 624 250
Fraises ▸	61	220		2 179 203
Framboises ▸	14	33		278 577
Bleuets ▸	106	9 013		5 630 830
Pommiers ▸	131		664 179 arbres	11 148 689
Pommes ▸	282		661 126 unités utilisé	15 240 096
Légumes de transformation ▸	470	16 790		17 940 949
Tabac ▸	55	858		9 335 641
Cultures de serre ▸	5		5 501 mètres carrés	273 618
Légumes maraîchers				
. « A » multirisques ▸	214	4 525		17 983 649
. « B » grêle ▸	146	4 255		24 294 460
. « C » plants vivaces ▸	3	7		13 601
. « D » gel ▸	37	488		1 843 169
Pommes de terre ▸	189	14 272		40 180 755
Total	13 287 (1)	1205 841		793 856 720

*Selon le dernier relevé effectué le 1er mai 2004.
(1) Un même client peut être assuré dans plus d'une culture.

TABLEAU 12 Résultats de l'assurance récolte

	2001-2002	2002-2003	2003-2004*
NOMBRE D'ENTREPRISES PARTICIPANTES	13 400	13 773	13 287
Valeurs assurées (MS) ▸	780	839	794
Contributions totales (MS) ▸	49	51	47
Indemnités (MS) ▸	32	42	41

*Selon le dernier relevé effectué le 7 mai 2004.

TABLEAU 13 Statistiques sur l'assurance stabilisation des revenus agricoles pour les années d'assurance concernées par l'exercice financier de 2003-2004

Produits assurables	Année d'assurance	Valeurs assurées (MS)	Nombre d'unités assurées* (hectares)	Nombre d'unités assurées* (autres)
Veaux d'embouche ▸	2003	223,6		220 437 (1)
Bouvillons et bovins d'abattage ▸	2003	252,9		51 192 571 (2)
Veaux de grain ▸	2003	68,9		95 825 (3)
Veaux de lait ▸	2003	138,7		147 384 (4)
Porcelets ▸	2003-2004	445,6		398 913 (5)
Porcs ▸	2003-2004	1 082,2		7 346 117 (6)
Agneaux ▸	2003	45,4		173 674 (7)
Pommes de terre ▸	2002-2003	42,8	12 317,8	
Céréales, maïs-grain et soya :				
. avoine ▸	2002-2003	63,5	88 565,9	
. blé fourrager ▸	2002-2003	18,9	23 159,1	
. blé de consommation humaine ▸	2002-2003	17,2	20 528,5	
. canola ▸	2002-2003	4,9	5 605,2	
. maïs-grain ▸	2002-2003	570,0	439 839,8	
. orge ▸	2002-2003	117,0	152 022,1	
. soya ▸	2002-2003	102,1	129 444,3	
Pommes	2002-2003	27,4		63 663 (7)
Total des productions animales		2 257,3		
Total des productions végétales		963,8		
Total global		3 221,1		

*Selon le dernier relevé effectué le 27 avril 2004.
1. Nombre de vaches.
2. Nombre de kilogrammes de grain.
3. Nombre de veaux.
4. Nombre de truies.
5. Nombre de porcs.
6. Nombre de brebis.
7. Nombre de tonnes métriques.

TABLEAU 14 Répartition de la clientèle participant à l'assurance stabilisation et/ou à l'assurance récolte, selon leur statut juridique

	2001-2002 %	2002-2003 %	2003-2004 %
Sociétés de personnes ▸	27,5	27,5	27,3
Sociétés par actions ▸	26,2	27,0	27,9
Coopératives ▸	0,2	0,2	0,2
Particuliers ▸	46,1	45,3	44,6
Total	100,0	100,0	100,0

ANNEXE 3

Tableaux, statistiques et cartes

Répartition des prêts agricoles et forestiers
par région administrative pour l'année 2003-2004

Répartition des ouvertures de crédit*
par région administrative pour l'année 2003-2004

*Secteur agricole seulement et n'inclut pas l'intervention spéciale de 100 M$.

Répartition du nombre de personnes* établies par région administrative pour l'année 2003-2004

* Personnes ayant rendu une entreprise admissible à une subvention de capital en vertu du Programme d'aide à l'établissement

Assurance récolte 2003
Statistiques par région administrative*

* Indemnités versées selon le dernier relevé effectué le 1er mai 2004

ANNEXE 3

Tableaux statistiques et carte

Répartition des prêts agricoles et forestiers
par région administrative pour l'année 2003-2004

Répartition des ouvertures de crédit*
par région administrative pour l'année 2003-2004

*Secteur agricole seulement et n'inclut pas l'intervention spéciale de 100 M$.

Assurance récolte 2003
Statistiques par région administrative*

* Indemnités versées selon la dernière saison effectuée le 1er mai 2004

ANNEXE 3

Tableaux, statistiques et cartes

Assurance stabilisation des revenus agricoles*
Statistiques par région administrative

*Année d'assurance 2002-2003 pour les productions végétales et année d'assurance 2003-2004 pour les productions animales.

Compte de stabilisation du revenu agricole 2003-2004
Statistiques par région administrative

*Contributions versées par les participants et La Financière agricole.

ANNEXE 3
Tableaux, statistiques et cartes *(suite)*

Assurance stabilisation des revenus agricoles*
Statistiques par région administrative

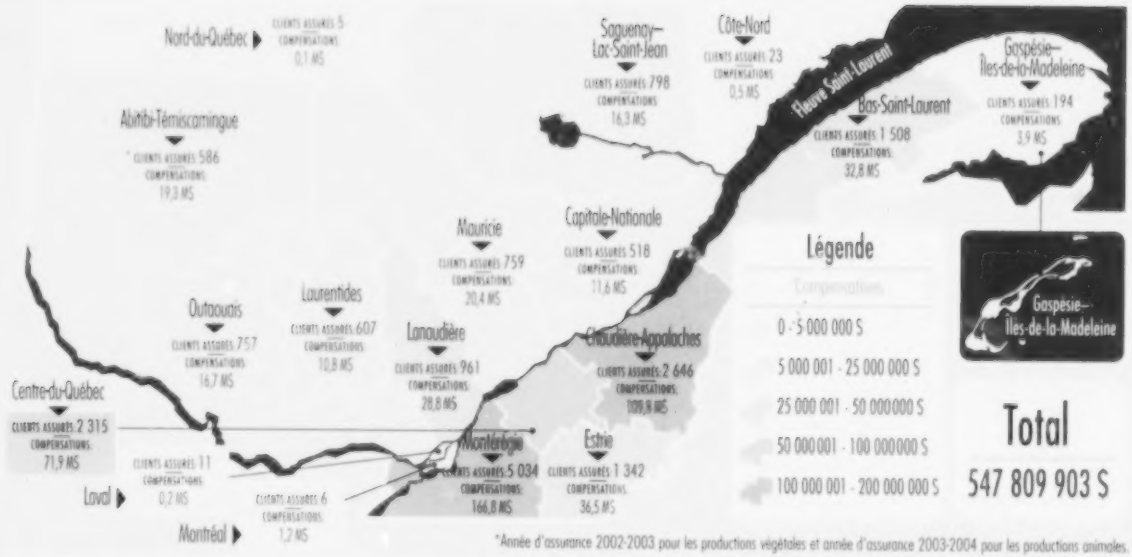

*Année d'assurance 2002-2003 pour les productions végétales et année d'assurance 2003-2004 pour les productions animales.

Compte de stabilisation du revenu agricole 2003-2004
Statistiques par région administrative

*Contributions versées par les participants et La Financière agricole.

ANNEXE 4

Pour vous, à la grandeur du Québec

SERVICES CENTRAUX

Québec (siège social)

- 930, chemin Sainte-Foy
  Québec (Québec) G1S 4Y6
  Téléphone : (418) 643-2610
  Télécopieur : (418) 646-9712
  Courriel : dir.comm@fadq.qc.ca

Lévis

- 5825, rue Saint-Georges
  Lévis (Québec) G1V 4L2
  Téléphone : (418) 838-5602
  Télécopieur : (418) 833-3871
  Courriel : dir.comm@fadq.qc.ca

CENTRES DE SERVICES

SANS FRAIS: **1 800 749-3646**

Abitibi-Témiscamingue

- **Centre de services de Rouyn-Noranda (financement)**
  180, boulevard Rideau, bureau 2.13
  Rouyn-Noranda (Québec) J9X 1N9
  Téléphone : (819) 763-3759
  Télécopieur : (819) 763-3617
  Courriel : rouyn@fadq.qc.ca
- **Centre de services d'Amos (assurances)**
  261, 1re Avenue Ouest
  Amos (Québec) J9T 1V1
  Téléphone : (819) 444-5335
  Télécopieur : (819) 444-5382
  Courriel : amos@fadq.qc.ca

Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine

- **Centre de services de Rimouski (financement)**
  337, rue Moreault, bureau 2.03
  Rimouski (Québec) G5L 1P4
  Téléphone : (418) 727-3754
  Télécopieur : (418) 727-3564
  Courriel : rimouski@fadq.qc.ca
- **Centre de services de Rimouski (assurances)**
  337, rue Moreault, RC
  Rimouski (Québec) G5L 1P4
  Téléphone : (418) 727-3586
  Télécopieur : (418) 727-3917
  Courriel : rimouski@fadq.qc.ca
- **Centre de services de Rivière-du-Loup**
  351, boulevard de l'Hôtel-de-Ville, bureau 200
  Rivière-du-Loup (Québec) G5R 5H2
  Téléphone : (418) 867-1264
  Télécopieur : (418) 867-4126
  Courriel : riviere-du-loup@fadq.qc.ca
- **Centre de services de Caplan**
  34-A, boulevard Perron Ouest, C.P. 500
  Caplan (Québec) G0C 1H0
  Téléphone : (418) 388-2689
  Télécopieur : (418) 388-2926
  Courriel : caplan@fadq.qc.ca

Mauricie

- **Centre de services de Trois-Rivières**
  5195, boul. des Forges, bureau 01
  Trois-Rivières (Québec) G8Y 4Z3
  Téléphone : (819) 371-6609
  Télécopieur : (819) 371-6970
  Courriel : trois-rivieres@fadq.qc.ca

Capitale-Nationale–Côte-Nord

- **Centre de services de Québec**
  5055, boulevard Wilfrid-Hamel Ouest, bureau 100
  Québec (Québec) G2E 2G6
  Téléphone : (418) 528-1552
  Télécopieur : (418) 528-1680
  Courriel : quebec@fadq.qc.ca

Centre-du-Québec

- **Centre de services de Drummondville (financement)**
  380, boulevard Saint-Joseph Ouest, C.P.68
  Drummondville (Québec) J2B 6V6
  Téléphone : (819) 475-8461
  Télécopieur : (819) 475-1400
  Courriel : drummondville@fadq.qc.ca
- **Centre de services de Nicolet (financement)**
  460, boulevard Louis-Fréchette
  Nicolet (Québec) J3T 1Y2
  Téléphone : (819) 293-6106
  Télécopieur : (819) 293-8426
  Courriel : nicolet@fadq.qc.ca
- **Centre de services de Nicolet (assurances)**
  460, boulevard Louis-Fréchette, RC
  Nicolet (Québec) J3T 1Y2
  Téléphone : (819) 293-6991
  Télécopieur : (819) 293-8784
  Courriel : nicolet@fadq.qc.ca
- **Centre de services de Victoriaville**
  767, boul. Industriel Est, bureau 2
  Victoriaville (Québec) G6T 1S7
  Téléphone : (819) 758-8239
  Télécopieur : (819) 752-7950
  Courriel : victoriaville@fadq.qc.ca

Chaudière-Appalaches

- **Centre de services de Lévis**
  5410, boulevard de la Rive-Sud, bureau 079
  Lévis (Québec) G6V 4Z2
  Téléphone : (418) 833-7575
  Télécopieur : (418) 835-0587
  Courriel : levis@fadq.qc.ca
- **Centre de services de Sainte-Marie**
  Place Manville
  1068, boulevard Vachon Nord, bureau 200
  Sainte-Marie (Québec) G6E 1M6
  Téléphone : (418) 386-8084
  Télécopieur : (418) 386-8092
  Courriel : sainte-marie@fadq.qc.ca
- **Centre de services de Saint-Georges**
  11500, 1re Avenue, bureau 110
  Saint-Georges (Québec) G5Y 2C3
  Téléphone : (418) 226-3110
  Télécopieur : (418) 226-3500
  Courriel : saint-georges@fadq.qc.ca

Estrie

- **Centre de services de Sherbrooke (financement)**
  4260, boulevard Bourque, bureau 1.03
  Rock Forest (Québec) J1N 2A5
  Téléphone : (819) 820-3323
  Télécopieur : (819) 820-3016
  Courriel : sherbrooke@fadq.qc.ca
- **Centre de services de Sherbrooke (assurances)**
  4260, boulevard Bourque, bureau 1.20
  Rock Forest (Québec) J1N 4B3
  Téléphone : (819) 820-3393
  Télécopieur : (819) 820-3925
  Courriel : sherbrooke@fadq.qc.ca

Lanaudière–Montréal

- **Centre de services de L'Assomption**
  300, rue Dorval, C.P 3250
  L'Assomption (Québec) J5W 4M9
  Téléphone : (450) 589-2204
  Télécopieur : (450) 589-9727
  Courriel : assomption@fadq.qc.ca

Laurentides–Laval

- **Centre de services de Saint-Eustache**
  7, chemin de la Grande-Côte
  Saint-Eustache (Québec) J7P 5L3
  Téléphone : (450) 472-1140
  Télécopieur : (450) 472-3911
  Courriel : saint-eustache@fadq.qc.ca

Montérégie

- **Centre de services de Saint-Hyacinthe**
  Les Galeries Saint-Hyacinthe
  3100, boulevard Laframboise, bureau 204
  Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 4Z4
  Téléphone : (450) 778-6635
  Télécopieur : (450) 778-6610
  Courriel : saint-hyacinthe@fadq.qc.ca
- **Centre de services de Salaberry-de-Valleyfield**
  157, rue Victoria, bureau 108
  Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6T 1A5
  Téléphone : (450) 370-3040
  Télécopieur : (450) 370-3045
  Courriel : valleyfield@fadq.qc.ca
- **Centre de services de La Prairie**
  170, boulevard Taschereau, bureau 245
  La Prairie (Québec) J5R 5H6
  Téléphone : (450) 444-1678
  Télécopieur : (450) 444-1748
  Courriel : laprairie@fadq.qc.ca
- **Centre de services de Saint-Jean-sur-Richelieu (financement)**
  1005, boulevard du Séminaire N., bureau 100
  Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3A 1R7
  Téléphone : (450) 348-4948
  Télécopieur : (450) 349-5009
  Courriel : saint-jean@fadq.qc.ca
- **Centre de services de Saint-Jean-sur-Richelieu (assurances)**
  875, 1re Rue
  Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J2X 3C7
  Téléphone : (450) 346-8780
  Télécopieur : (450) 358-9780
  Courriel : saint-jean@fadq.qc.ca
- **Centre de services de Granby**
  328, rue Principale, bureau 220
  Granby (Québec) J2G 2W4
  Téléphone : (450) 776-7145
  Télécopieur : (450) 776-7127
  Courriel : granby@fadq.qc.ca

Outaouais

- **Centre de services de Gatineau**
  999, rue Dollard, bureau 100
  Gatineau (Québec) J8L 3E6
  Téléphone : (819) 986-1997
  Télécopieur : (819) 986-1529
  Courriel : gatineau@fadq.qc.ca

Saguenay–Lac-Saint-Jean

- **Centre de services d'Alma**
  Complexe Jacques-Gagnon
  100, avenue Saint-Joseph Sud, bureau 208
  Alma (Québec) G8B 7A6
  Téléphone : (418) 668-2369
  Télécopieur : (418) 662-2811
  Courriel : alma@fadq.qc.ca

Recouvrement
170, boul. Taschereau, bureau 245
La Prairie (Québec) J5R 5H6
Téléphone : (450) 444-7115
Sans frais : 1 866 423-3235
Télécopieur : (450) 444-9301
Courriel : recouvrement@fadq.qc.ca

Financement forestier
Sans frais : 1 800 363-7295
Courriel : forestier@fadq.qc.ca

ANNEXE 5

Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de La Financière agricole du québec

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE les articles 34 et 43 du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics prévoit que chaque organisme du gouvernement doit se doter d'un code d'éthique et de déontologie dans le respect des normes édictées par ce règlement;

ATTENDU QUE La Financière agricole du Québec, instituée par la *Loi sur La Financière agricole du Québec* (L.R.Q., chapitre L-0.1), est un organisme du gouvernement;

ATTENDU QUE La Financière agricole du Québec a principalement pour mission de soutenir et de promouvoir, dans une perspective de développement durable, le développement du secteur agricole et agroalimentaire québécois;

ATTENDU QUE La Financière agricole du Québec administre la *Loi sur La Financière agricole du Québec* et les programmes qui relèvent de sa responsabilité;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de La Financière agricole est composé de membres provenant des secteurs agricole, financier et public;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter un code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration basé sur les orientations gouvernementales en cette matière et qui tient compte de certaines particularités inhérentes à la mission de La Financière agricole du Québec.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1 Dans la réalisation de sa mission, La Financière agricole doit offrir des services publics de qualité, avec un souci constant d'efficacité et d'efficience en privilégiant, entre autres, la cohérence et la clarté des décisions de l'organisme, une relation d'affaires avec chaque client basée sur le respect et la compétence ainsi que l'impartialité pour un traitement équitable dans l'administration de ses programmes.

2 Le présent code vise donc à favoriser la qualité de l'administration de La Financière agricole par l'adhésion des membres de son conseil d'administration à des normes élevées d'intégrité, d'impartialité et de transparence.

RÈGLES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

3 Le membre du conseil d'administration de La Financière agricole est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (L.R.Q., chapitre M-30), le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, la *Loi sur l'accès à l'information des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., chapitre A-2.1), la *Loi sur La Financière agricole du Québec* ainsi que ceux établis dans le présent code. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent. Il doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles.

4 Le membre du conseil d'administration est nommé pour contribuer, dans le cadre de son mandat, à la réalisation de la mission de la société et à la bonne gestion de ses biens.

Sa contribution doit être faite dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

5 Le membre du conseil d'administration est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information reçue.

Il ne peut utiliser à son profit ou au profit d'un tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions.

Ces obligations n'ont cependant pas pour effet d'empêcher un administrateur public représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige à son égard le respect de la confidentialité.

6 Le membre du conseil doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toute considération politique partisane.

7 Le membre du conseil doit faire preuve de réserve en tout temps, notamment dans la manifestation publique de ses opinions politiques. Notamment, il s'abstient de toute déclaration ou de prise de position incompatible avec la mission de la société.

8 Avec les tiers, le membre du conseil s'abstient de toute intervention ou de tout commentaire relativement à toute affaire passée, présente ou future qui relève de la compétence de la société, de nature à faire naître des doutes sur son intégrité ou sur celle de ses collègues.

9 Le membre du conseil doit organiser ses affaires personnelles d'une façon qui ne nuit pas à l'exercice de ses fonctions.

10 Le membre du conseil doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.

Il doit déclarer au président du conseil d'administration tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut ou pourrait faire valoir contre la société, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur. Cet intérêt existe également lorsque ce membre participe ou que son conjoint, sa conjointe ou un proche participe à un programme administré par la société en matière, entre autres, de financement, d'assurance ou de protection du revenu.

Il est tenu de mettre à jour la déclaration contenant cette information dès qu'un changement survient dans sa situation.

Les situations de conflit d'intérêts peuvent être reliées à l'argent, aux liens familiaux ou personnels, à l'information, à l'influence ou au pouvoir.

11 Le membre du conseil d'administration qui est également à l'emploi de la société ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la société. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

Ce membre est exclu de l'admissibilité aux divers programmes administrés par la société, et ce, tant personnellement que par l'intermédiaire d'une compagnie, d'une société ou d'autres groupes dont il serait membre ou ferait partie sans égard au pourcentage de participation détenu. Il est également exclu de tout

appel d'offres fait dans le cadre de la réalisation de garanties prises en vertu de l'un ou l'autre des programmes administrés par la société.

Le membre du conseil qui n'est pas à l'emploi de la société et qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui de la société doit, sous peine de révocation, dénoncer par écrit cet intérêt au président du conseil.

Dans ce cas, le membre doit en outre se retirer de la séance du conseil pour la durée des délibérations et du vote relatifs à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a cet intérêt.

Le membre du conseil nommé suite à une désignation par l'association accréditée en vertu de la *Loi sur les producteurs agricoles* (L.R.Q., chapitre P-28), conformément à l'article 6 de la *Loi sur La Financière agricole du Québec*, qui sollicite une aide financière de la société ou participe à un programme administré par la société directement ou en relation avec une entreprise agricole à titre d'actionnaire, d'administrateur, de dirigeant, de conseiller, de contractant ou d'employé, ne se trouve pas en conflit d'intérêts si l'aide demandée ou la participation de l'entreprise satisfont aux exigences suivantes :

a) le membre en cause ne participe, ni n'influence de quelque manière les délibérations et la décision de la société;

b) l'aide ou la participation a été accordée selon le processus décisionnel en vigueur au sein de la société.

Le secrétaire du conseil d'administration doit faire état, dans le procès-verbal de la séance du conseil, du retrait d'un membre du conseil de la séance ou de son abstention aux délibérations et à la décision rendue.

Le membre du conseil observe une règle de stricte neutralité et d'impartialité à l'égard de l'ensemble des partenaires de la société, qu'il s'agisse notamment d'institutions financières, d'avocats, de notaires, d'agronomes ou de comptables.

Le membre du conseil d'administration qui est à l'emploi de la société doit exercer ses fonctions de façon exclusive sauf si l'autorité qui l'a nommé le nomme ou le désigne aussi à d'autres fonctions. Il peut toutefois, avec le consentement du président du conseil, exercer des activités didactiques pour lesquelles il peut être rémunéré et des activités non rémunérées dans les organismes sans but lucratif.

Le membre du conseil, autre que le président du conseil et le président-directeur général, appelé ou invité à représenter officiellement la société à l'externe doit, au préalable, obtenir l'autorisation expresse du président du conseil et il ne peut d'aucune manière lier autrement la société.

Toute semblable représentation au nom de la société par le membre du conseil doit être compatible avec la mission, les orientations et les politiques de la société.

Le membre du conseil ne doit pas confondre les biens de la société avec ses propres biens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers. Il en va de même des services mis à sa disposition par la société ou auxquels il a accès.

Le membre du conseil ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

Il ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.

Il doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.

Le membre du conseil qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au sein de la société.

Le membre du conseil qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la société ou un autre organisme ou entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une opération à laquelle la société est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

Le membre du conseil qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge publique élective doit se conformer aux dispositions spécifiques prévues au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.

MISE EN ŒUVRE

Le président du conseil d'administration de La Financière agricole doit s'assurer du respect par les membres du conseil des principes d'éthique et des règles de déontologie. Le secrétaire de la société tient un registre de toutes les déclarations d'intérêts et en assure la confidentialité et le suivi. Il dresse un bilan annuel faisant état du nombre de cas de conflits traités, des manquements constatés au cours de l'année, des décisions prises et des sanctions imposées par l'autorité compétente ainsi que le nom des membres révoqués ou suspendus au cours de l'année. Ce bilan, diffusé dans le rapport annuel de la société, exclut toute information nominative et préserve la confidentialité des renseignements obtenus.

Le membre du conseil à qui l'on reproche un manquement à l'éthique ou à la déontologie peut être l'objet de mesures disciplinaires. La sanction qui peut être imposée est la réprimande, la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.

Dans le cas d'une situation nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave, le membre du conseil peut être relevé provisoirement de ses fonctions par l'autorité compétente, avec rémunération le cas échéant, afin de permettre une prise de décision appropriée.

Toute sanction imposée à un membre du conseil, de même que la décision de le relever provisoirement de ses fonctions, doit être écrite et motivée.

L'autorité compétente pour agir aux fins de l'application des mesures disciplinaires à l'égard d'un membre du conseil est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif.

DISPOSITIONS FINALES

Le présent code entre en vigueur le 17 mai 2002.

ANNEXE 6
Conseil d'administration de La Financière agricole du Québec

De gauche à droite:

JEAN LAROSE
Directeur général
Union des producteurs agricoles

M^e^ RENÉE SAINT-HILAIRE
Secrétaire générale
La Financière agricole du Québec

RÉNALD BOUCHER*
Ex-président et chef de l'exploitation
Fédération des caisses Desjardins du Québec

LOUISE OUELLET*
Sous-ministre associée au territoire
Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs

MARCEL LEBLANC
VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL
Sous-ministre
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

LAURENT PELLERIN
PRÉSIDENT DU CONSEIL
Président général
Union des producteurs agricoles

MICHEL R. SAINT-PIERRE
Président-directeur général
La Financière agricole du Québec

SYLVIE GRONDIN, *CGA*
Vice-présidente aux affaires corporatives
La Financière agricole du Québec

ANNETTE HARNOIS-COUTU
Présidente
Fédération de l'Union des producteurs agricoles de Lanaudière

DENIS COUTURE
Président
Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec

PIERRE CHOUINARD*
Président
Fédération des producteurs de pommes de terre du Québec

MARIO BOUCHARD
Sous-ministre associé à l'énergie et aux changements climatiques
Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs

* Membres du Comité de suivi budgétaire et de vérification

Au 31 mars 2004

ANNEXE 7
Comité de direction de La Financière agricole du Québec

De gauche à droite:

NORMAN JOHNSTON
Vice-président au financement

JEAN-MARC LAFRANCE
Vice-président aux assurances et à la protection du revenu

SYLVIE GRONDIN, *CGA*
Vice-présidente aux affaires corporatives

M^e RENÉE SAINT-HILAIRE
Secrétaire générale

MICHEL R. SAINT-PIERRE
Président-directeur général

MARC A. GAGNON
Vice-président à la clientèle

ANNEXE 8
Organigramme

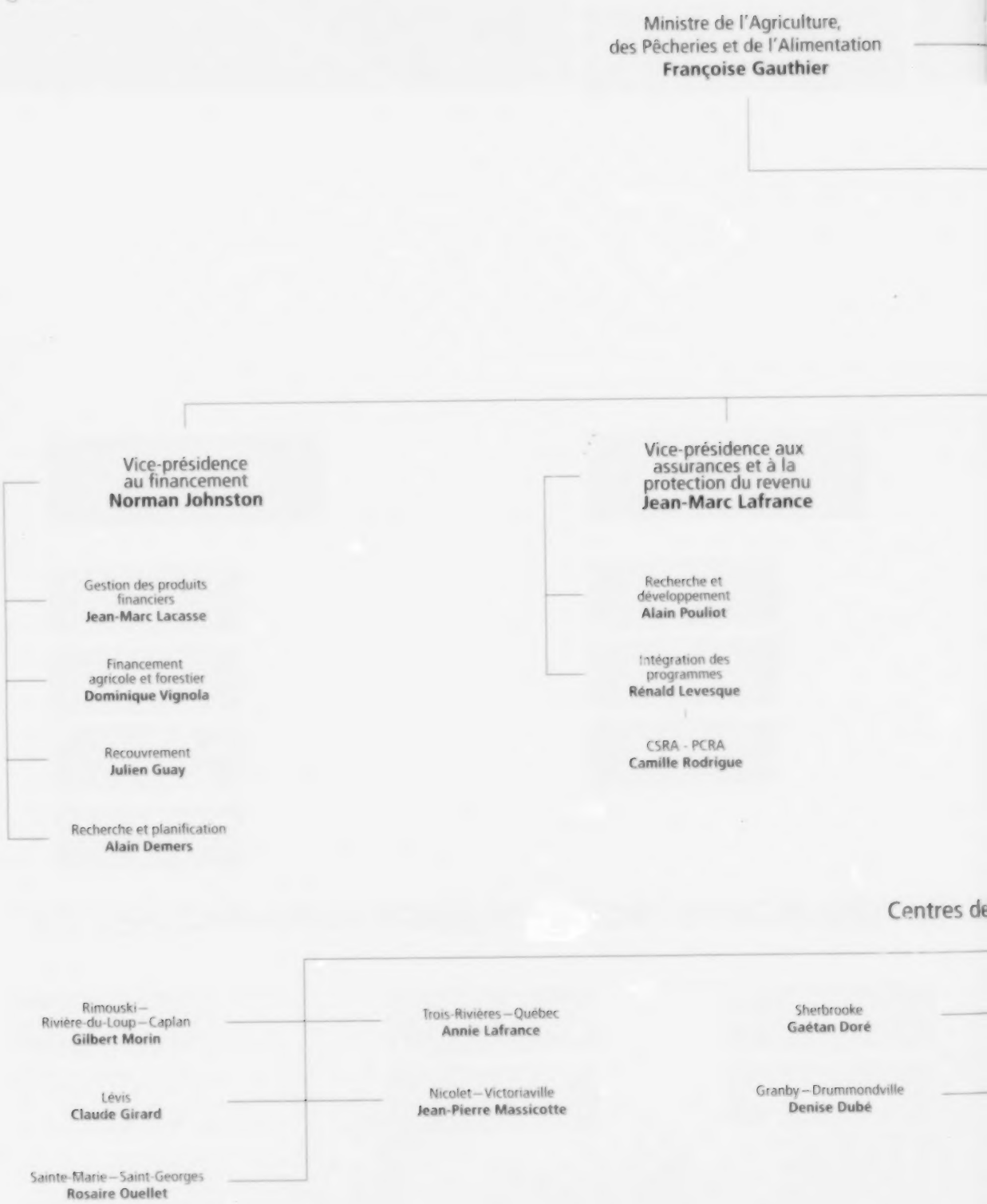

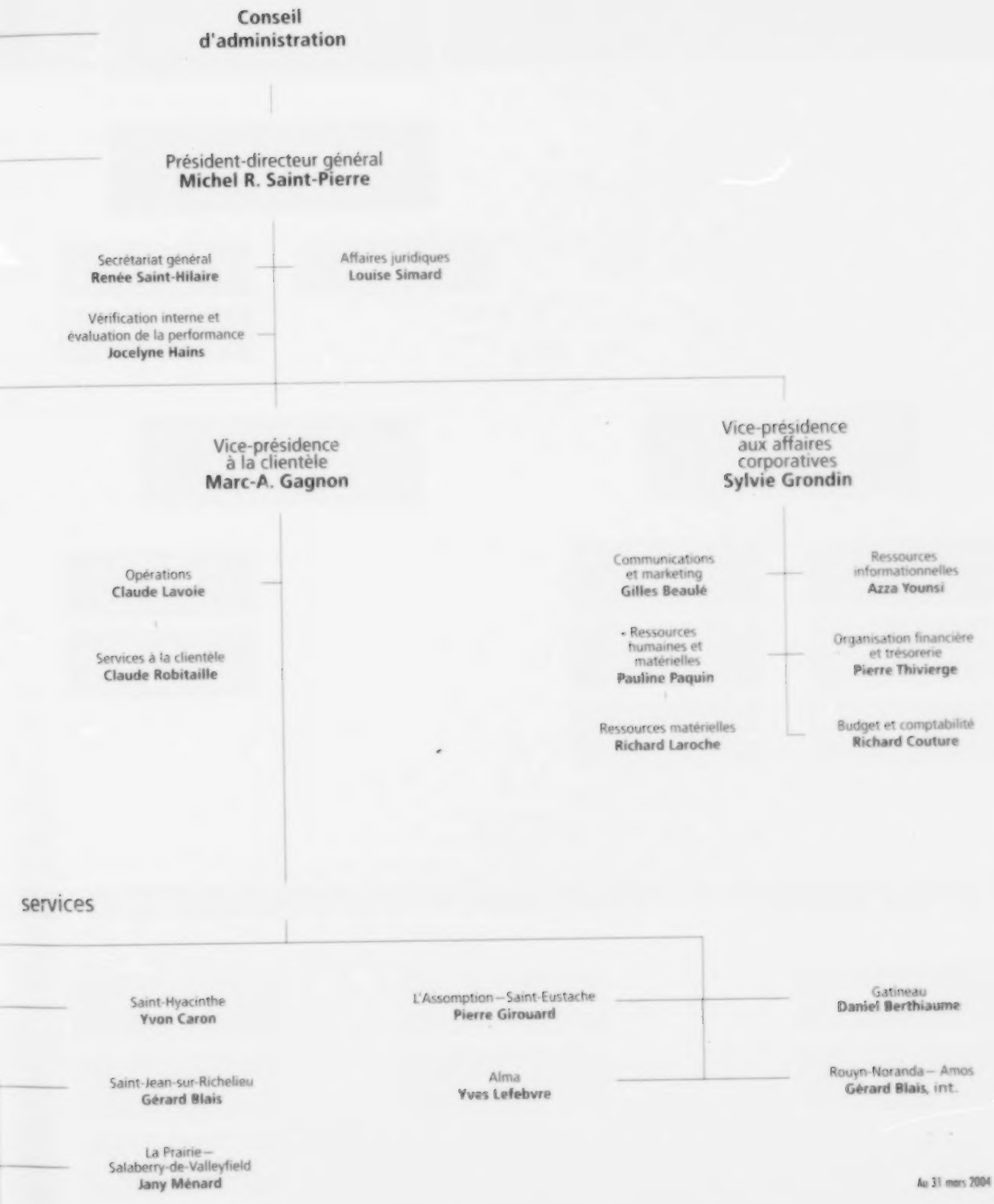

Au 31 mars 2004

ANNEXE 9
Conseil d'administration de Capital Financière agricole inc.

Capital
Financière agricole inc.

MICHEL R. SAINT-PIERRE
PRÉSIDENT DU CONSEIL
Président directeur général
La Financière agricole du Québec

DENIS COUTURE
Président
Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec

ERNEST DESROSIERS
Directeur général
Division de l'approvisionnement de la ferme Coopérative fédérée du Québec

JEAN LECLERC
Vice-président
Les Jardins Leclerc Inc.

JACQUES DESMEULES
Administrateur de sociétés
Premier président du conseil de la Société Innovatech Québec

SYLVAIN BOUCHER
Sous-ministre adjoint
Direction générale des affaires régionales Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

NORMAN JOHNSTON
Vice-président au financement
La Financière agricole du Québec

La Financière agricole Québec

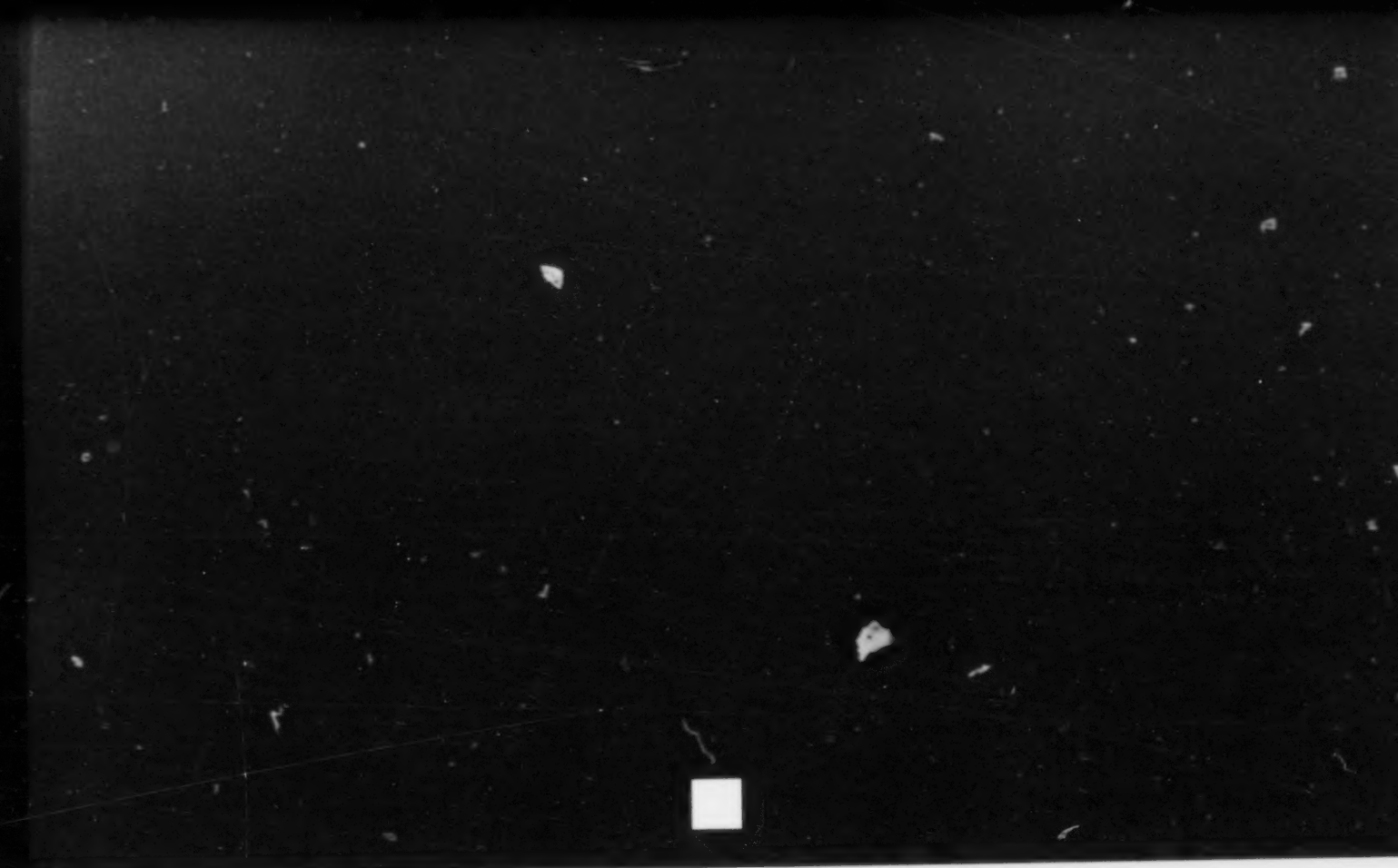

La Financière agricole
Québec

ÉTATS FINANCIERS 2003-2004

TABLE DES MATIÈRES

La Financière agricole du Québec

RAPPORT DE LA DIRECTION 4
RAPPORT DU VÉRIFICATEUR 5
LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC 6
FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES 12
FONDS D'ASSURANCE-RÉCOLTE 14
FONDS DU COMPTE DE STABILISATION DU REVENU AGRICOLE 16
NOTES COMPLÉMENTAIRES 17

Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers

RAPPORT DE LA DIRECTION 32
RAPPORT DU VÉRIFICATEUR 33
REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT 34
BILAN 35
FLUX DE TRÉSORERIE 36
NOTES COMPLÉMENTAIRES 37

Fonds du Régime tripartite d'assurance revenu brut à l'égard des récoltes

RAPPORT DE LA DIRECTION 42
RAPPORT DU VÉRIFICATEUR 43
REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT 44
BILAN 45
NOTES COMPLÉMENTAIRES 46

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers consolidés de La Financière agricole du Québec et des fonds qu'elle administre ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées, lesquelles respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Financière agricole du Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et aux règlements qui la régissent, de même qu'aux diverses ententes Canada-Québec. La Financière agricole du Québec doit, au moins tous les cinq ans, effectuer une analyse actuarielle de ses opérations et colliger tout renseignement utile à la fixation des taux de contribution à l'égard d'un programme d'assurance ou de protection du revenu agricole.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de La Financière agricole du Québec et des fonds qu'elle administre, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Le rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification, et l'expression de son opinion. Le vérificateur général rencontre, sans aucune restriction, le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Pour La Financière agricole du Québec et les fonds qu'elle administre,

Le président-directeur général par intérim,
Norman Johnston

La vice-présidente aux affaires corporatives,
Sylvie Grondin, CGA

Québec, le 21 mai 2004

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale,

J'ai vérifié le bilan consolidé de La Financière agricole du Québec, des Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles, d'assurance-récolte et du Compte de stabilisation du revenu agricole au 31 mars 2004 ainsi que les états consolidés des revenus et dépenses, de l'excédent et des flux de trésorerie de La Financière agricole du Québec, l'état des revenus et dépenses et de l'excédent du Fonds d'assurance-récolte, l'état des revenus et dépenses et du déficit du Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles et l'état de l'évolution du solde du Fonds du Compte de stabilisation du revenu agricole de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société et des fonds qu'elle administre au 31 mars 2004, ainsi que des résultats de l'exploitation et des flux de trésorerie de la Société et des fonds qu'elle administre pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le Vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Doris Paradis

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, *FCA*

Québec, le 21 mai 2004

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

Revenus et dépenses consolidés

	2004	2003
REVENUS		
Contribution du gouvernement du Québec *(note 4)*	332 320	306 679
Contribution spéciale du gouvernement du Québec *(note 5)*	10 000	10 000
Contribution du gouvernement du Canada *(note 6)*	220 620	107 991
Droits administratifs	3 631	2 662
Intérêts et revenus de placements temporaires	11 617	6 524
Autres revenus	206	99
	578 394	433 955
DÉPENSES		
Contribution aux Fonds :		
d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	322 699	278 963
d'assurance-récolte	22 670	24 884
d'assurance-prêts agricoles et forestiers	14 638	13 328
du Compte de stabilisation du revenu agricole	32 540	13 759
Contribution au paiement de l'intérêt	5 058	5 877
Subvention de capital	8 382	6 709
Indemnités des programmes de redressement de l'industrie dans le sillage de l'encéphalopathie spongiforme bovine *(note 7)*	93 929	—
Indemnités du Programme canadien du revenu agricole	4 617	3 432
Compte de stabilisation du revenu net – gouvernement du Canada	6 765	8 923
Subvention – Centre d'études sur les coûts de production en agriculture	1 100	500
Frais d'administration *(note 8)*	52 935	51 555
Intérêts	3 939	1 869
Perte sur radiation de placements	1 029	—
	570 301	409 799
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	8 093	24 156

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

Excédent consolidé

	2004	2003
EXCÉDENT AU DÉBUT	92 650	68 494
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	8 093	24 156
EXCÉDENT À LA FIN	100 743	92 650
L'excédent à la fin comprend :		
Excédent affecté à la réserve générale *(note 9)*	78 122	78 122
Excédent non affecté	22 621	14 528
	100 743	92 650

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC
Bilan consolidé

	2004	2003
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	13 477	6 846
Placements temporaires *(note 10)*	90 209	100 990
Débiteurs et intérêts courus	637	1 302
À recevoir de la Fédération des producteurs acéricoles du Québec *(note 11)*	21 000	23 000
À recevoir du Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles *(note 12)*	326 146	94 508
À recevoir du gouvernement du Québec *(note 13)*	17 966	1 167
À recevoir du gouvernement du Canada	28 884	5 138
Versements à recevoir sur prêts *(note 14)*	1 761	2 026
Versements à recevoir sur placements *(note 16)*	76	—
Frais payés d'avance	778	128
Actifs destinés à la vente *(note 15)*	370	—
	501 304	235 105
À recevoir du gouvernement du Québec *(note 13)*	6 430	6 513
Prêts *(note 14)*	13 233	16 439
Placements *(note 16)*	3 272	660
Immobilisations *(note 17)*	3 460	3 694
	527 699	262 411

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

Bilan consolidé (suite)

	2004	2003
PASSIF		
À court terme		
Emprunts bancaires *(note 18)*	199 700	41 000
Créditeurs et frais courus *(note 19)*	13 482	13 996
Aide fédérale reportée *(note 20)*	11 000	—
Dû au gouvernement du Québec	146	841
Dû au gouvernement du Canada	6 507	2 769
Dû aux fonds *(note 21)*	107 982	48 985
Provision pour indemnités du Programme canadien du revenu agricole	2 065	1 604
Provision pour indemnités des programmes de redressement de l'industrie dans le sillage de l'encéphalopathie spongiforme bovine	32 491	—
Provision pour vacances	4 433	3 701
	377 806	112 896
Aide gouvernementale reportée	66	75
Avance du gouvernement du Québec *(note 22)*	16 128	16 128
Contribution spéciale du gouvernement du Québec reportée *(note 5)*	20 000	30 000
Provision pour congés de maladie *(note 23)*	12 956	10 662
	426 956	169 761
EXCÉDENT *(note 9)*	100 743	92 650
	527 699	262 411

Engagements *(note 26)*

Le président-directeur général par intérim,
Norman Johnston

Le président du conseil d'administration,
Laurent Pellerin

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

Flux de trésorerie consolidés

	2004	2003
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	8 093	24 156
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie :		
Intérêts capitalisés sur placements	(157)	(10)
Amortissement des immobilisations	1 615	1 616
Gain sur disposition d'immobilisations	(6)	(27
Perte sur radiation de placements	1 029	—
Variation de la contribution spéciale du gouvernement du Québec reportée	(10 000)	(10 000)
Variation de l'aide gouvernementale reportée	(9)	(15)
	565	15 745
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation :		
Débiteurs et intérêts courus	665	(644)
À recevoir de la Fédération des producteurs acéricoles du Québec	2 000	(23 000)
À recevoir du Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	(231 638)	(8 478)
À recevoir du gouvernement du Québec	(16 716)	1 074
À recevoir du gouvernement du Canada	(23 746)	14 888
Frais payés d'avance	(650)	133
Actifs destinés à la vente	(370)	—
Créditeurs et frais courus	(638)	(9 387)
Aide fédérale reportée	11 000	—
Dû au gouvernement du Québec	(695)	8
Dû au gouvernement du Canada	3 738	(2 656)
Dû aux fonds	58 997	48 471
Provision pour indemnités du Programme canadien du revenu agricole	461	(1 009)
Provision pour indemnités des programmes de redressement de l'industrie dans le sillage de l'encéphalopathie spongiforme bovine	32 491	—
Provision pour vacances	732	248
Provision pour congés de maladie	2 294	689
Redressement aux soldes du début	—	5 916
	(162 075)	26 253
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(161 510)	41 998

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

Flux de trésorerie consolidés (suite)

	2004	2003
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Placements temporaires	(15 000)	—
Encaissements de prêts	3 471	3 809
Acquisitions de placements	(3 560)	(650)
Acquisitions d'immobilisations	(1 257)	(1 436)
Produit de disposition d'immobilisations	6	4
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(16 340)	1 727
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts bancaires	19 800	
Remboursement de la dette à long terme	—	(21 600)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	19 800	(21 600)
VARIATION NETTE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	(158 050)	22 125
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	66 836	44 711
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN	(91 214)	66 836
Les espèces et quasi-espèces à la fin comprennent :		
Encaisse	13 477	6 846
Placements temporaires	75 209	100 990
Emprunts bancaires	(179 900)	(41 000)
	(91 214)	66 836

FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

Revenus et dépenses et déficit

	2004	2003
REVENUS		
Contributions des adhérents	161 385	139 446
Contribution de La Financière agricole du Québec	322 699	278 963
Intérêts et revenus de placements temporaires	842	3 270
Autres revenus	—	13
	484 926	421 692
DÉPENSES		
Compensations aux adhérents	559 828	674 875
Perte sur placements temporaires	—	4 926
Intérêts	5 865	1 173
Autres dépenses	14	—
	565 707	680 974
INSUFFISANCE DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	(80 781)	(259 282)
DÉFICIT AU DÉBUT	(291 610)	(32 328)
DÉFICIT À LA FIN	(372 391)	(291 610)

FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

Bilan

au 31 mars 2004

(en milliers de dollars)

	2004	2003
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	237	—
Débiteurs et intérêts courus	3 556	1 923
À recevoir de La Financière agricole du Québec *(note 21)*	33 561	23 017
À recevoir du Fonds d'aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole	—	414
Avances aux adhérents *(note 24)*	142 863	23 519
	180 217	48 873
PASSIF		
À court terme		
Découvert bancaire	—	249
Créditeurs et frais courus *(note 19)*	28 188	39 947
Dû à La Financière agricole du Québec *(note 12)*	326 146	94 508
Contributions non gagnées	81 481	15 073
Provision pour compensations	116 793	190 706
	552 608	340 483
DÉFICIT *(note 32)*	(372 391)	(291 610)
	180 217	48 873

Le président-directeur général par intérim,
Norman Johnston

Le président du conseil d'administration,
Laurent Pellerin

FONDS D'ASSURANCE-RÉCOLTE

Revenus et dépenses et excédent

	2004	2003
REVENUS		
Contributions des adhérents	24 285	26 526
Contribution de La Financière agricole du Québec	22 670	24 884
Intérêts et revenus de placements temporaires	1 835	2 650
	48 790	54 060
DÉPENSES		
Indemnités aux adhérents	40 948	42 205
Perte sur placements temporaires	2 191	3 941
Intérêts sur indemnités	46	386
	43 185	46 532
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	5 605	7 528
EXCÉDENT AU DÉBUT	59 677	52 149
EXCÉDENT À LA FIN	65 282	59 677

FONDS D'ASSURANCE-RÉCOLTE

Bilan

au 31 mars 2004

(en milliers de dollars)

	2004	2003
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	55	1 281
Placements temporaires *(note 10)*	10 290	32 877
Débiteurs et intérêts courus	377	1 926
À recevoir de La Financière agricole du Québec *(note 21)*	41 290	9 413
	52 012	45 497
PLACEMENTS *(note 16)*	17 641	17 616
	69 653	63 113
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	294	421
Contributions non gagnées	206	247
Provision pour indemnités	3 871	2 768
	4 371	3 436
EXCÉDENT *(note 33)*	65 282	59 677
	69 653	63 113

Le président-directeur général par intérim,
Norman Johnston

Le président du conseil d'administration,
Laurent Pellerin

FONDS DU COMPTE DE STABILISATION DU REVENU AGRICOLE

Évolution du solde du fonds

Au 31 mars 2004
(en milliers de dollars)

	2004	2003
Solde au début	11 686	—
Contributions des participants	21 565	13 664
Contributions de La Financière agricole du Québec	32 540	13 759
Aide de transition du gouvernement du Canada	107	5 350
Intérêts distribués dans les comptes des participants	162	81
Retraits des participants	(40 756)	(21 168)
Solde à la fin	25 304	11 686

Bilan

Au 31 mars 2004
(en milliers de dollars)

	2004	2003
ACTIF		
À court terme		
À recevoir de La Financière agricole du Québec *(note 21)*	25 304	11 686
PASSIF		
À court terme		
Comptes des participants	12 504	11 686
Mesures transitoires à verser aux comptes des participants *(note 25)*	12 800	—
	25 304	11 686

Le président-directeur général par intérim,
Norman Johnston

Le président du conseil d'administration,
Laurent Pellerin

Notes complémentaires

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Financière agricole du Québec est une personne morale, mandataire de l'État, constituée en vertu de la *Loi sur La Financière agricole du Québec*, (L.R.Q., chapitre L-0.1). La Société est gérée en partenariat avec le milieu agricole et a principalement pour mission de soutenir et de promouvoir, dans une perspective de développement durable, le développement du secteur agricole et agroalimentaire. Elle met à la disposition des entreprises des produits et des services en matière de protection du revenu, d'assurance, d'investissement et de financement agricole et forestier adaptés à la gestion des risques inhérents à ce secteur d'activité.

De plus, La Financière agricole administre le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers. Elle assume le paiement des droits d'assurance exigibles au Fonds.

2. DESCRIPTION DES PROGRAMMES

I) Assurance stabilisation des revenus agricoles

Le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles offre une protection aux producteurs agricoles contre les fluctuations des prix du marché. Il a pour but de leur garantir un revenu annuel net positif. À cette fin, une compensation est versée à l'adhérent lorsque le revenu annuel net est inférieur au revenu annuel net stabilisé.

II) Assurance récolte

Le Programme d'assurance récolte a été mis en place pour permettre aux producteurs de s'assurer contre la perte de rendement de leurs récoltes occasionnée par des risques incontrôlables qui ne sont pas imputables à l'intervention humaine.

III) Compte de stabilisation du revenu agricole (CSRA)

Le Programme Compte de stabilisation du revenu agricole a pour objet d'offrir aux entreprises agricoles du Québec un outil de gestion des risques basé sur le revenu global de l'entreprise. À cette fin, le programme permet la constitution de fonds individuels pouvant recevoir les contributions des participants et de La Financière agricole du Québec et prévoit le retrait de liquidités pour compenser les baisses de revenus agricoles. Les intérêts versés aux comptes des participants sont calculés sur la base du taux de référence des certificats de placements garantis un an.

La couverture offerte par le programme s'applique aux productions non contingentées et non stabilisées, à l'exception des produits « pommes », « pommes de terre », « canola » et « soya », ainsi qu'aux productions admissibles au Compte de stabilisation du revenu net (CSRN).

Suite à l'instauration du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole, La Financière agricole a mis fin à ce programme avec l'année de participation 2002. Conséquemment, les participants auront cinq ans pour effectuer les retraits de leur compte à raison d'un minimum de 20 % par année, et ce, à compter du 1er juillet 2004.

IV) Programme de redressement de l'industrie dans le sillage de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB)

Le Programme de redressement de l'industrie dans le sillage de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), établi en vertu d'un accord Canada-Québec, met à la disposition de la clientèle agricole affectée par la crise de la vache folle, une aide financière. Dans la première phase, le programme couvre la période du 20 mai au 31 août 2003 et prévoit un soutien à l'abattage pour les producteurs de bovins et d'autres ruminants assumé à 60 % par le gouvernement fédéral et à 40 % par le gouvernement du Québec.

Quant à la deuxième phase, le programme relatif aux animaux de réforme offre une aide financière aux producteurs laitiers, aux éleveurs de veaux d'embouche et d'autres ruminants pour compenser la baisse importante du prix sur les marchés. Ce programme s'applique aux animaux en inventaire au 1er septembre 2003. Les coûts relatifs à ce programme sont assumés à 60 % par le gouvernement fédéral et à 40 % par les provinces.

V) Programme de soutien de l'industrie bovine à la suite de l'ESB et Programme de soutien des producteurs pour les animaux de réforme à la suite de l'ESB

Le Programme de soutien de l'industrie bovine à la suite de l'ESB, mis en œuvre par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), offre une aide financière aux éleveurs de bouvillons et de bovins d'abattage ainsi qu'aux éleveurs de bovins de semi-finition pour contrer la baisse du prix sur le marché. Le programme couvre les animaux détenus au 20 mai 2003 et vendus entre le 20 mai et le 31 décembre 2003.

Le Programme de soutien des producteurs pour les animaux de réforme à la suite de l'ESB, mis en œuvre par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), offre une aide financière correspondant à 40 % des coûts prévus à la deuxième phase du programme fédéral et prévoit une bonification du taux de réforme appliqué au programme pour la catégorie « bovin laitier ».

L'administration de ces deux programmes a été confiée à La Financière agricole du Québec.

VI) Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA)

Le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole a été institué le 31 octobre 2003 suite à la signature de l'Accord de mise en œuvre Canada-Québec dans le but de mettre en œuvre l'Accord-cadre fédéral-provincial-territorial sur un cadre stratégique agricole et agroalimentaire pour le vingt et unième siècle. Il a pour objet d'offrir aux entreprises agricoles un outil de gestion des risques basé sur le revenu global de l'entreprise. Le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec assument respectivement une part de 60 % et de 40 % du coût global du programme.

À cette fin, le programme exige la constitution de fonds individuels recevant les dépôts du participant et prévoit le retrait des liquidités ainsi que le versement de contributions gouvernementales compensant la baisse de revenu en fonction du niveau de couverture choisi par le participant.

La première année d'application du programme est 2003. Au 31 mars 2004, le programme n'était pas encore mis en place au Québec.

2. DESCRIPTION DES PROGRAMMES (suite)

VII) Programme canadien du revenu agricole (PCRA) et Programme d'aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole (ACRA)
Le Programme canadien du revenu agricole, établi en vertu de l'Entente fédérale-provinciale établissant le programme canadien du revenu agricole découlant de l'Accord cadre Canada-Québec sur la gestion des risques agricoles 2000-2003, couvre les années financières 2000, 2001 et 2002. Tout comme l'ACRA, qui couvrait les années 1998 et 1999, le PCRA vient en aide aux entreprises agricoles qui ont subi des baisses de revenus importantes. Le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec assument respectivement une part de 60 % et de 40 % du coût global du programme en considérant les indemnités et les compensations versées aux producteurs en vertu d'autres programmes provinciaux d'assurance.

Au 11 mars 2004, tous les actifs et les passifs du Fonds d'aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole étaient liquidés et le solde de la part des producteurs de 431 milliers de dollars était transféré au Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles à titre de crédit de cotisation. Les éléments s'établissaient comme suit avant la liquidation au 13 février 2004:

	13 février 2004	2003
Actifs à court terme	**567**	501
À recevoir du gouvernement du Canada	**—**	377
Dû au Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	**(431)**	(414)
Dû au gouvernement du Québec	**(136)**	(464)

VIII) Financement de l'agriculture
Le Programme de financement de l'agriculture vise à faciliter le financement des entreprises agricoles auprès d'institutions financières en autorisant une garantie de prêt assumée par le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers, et ce, dans le but de soutenir ces entreprises dans leur démarrage, leur développement ou lors de conjonctures économiques difficiles.

IX) Protection contre la hausse des taux d'intérêt
Le Programme de protection contre la hausse des taux d'intérêt permet de minimiser l'impact d'une hausse des taux d'intérêt sur les entreprises agricoles en contribuant au paiement de l'intérêt.

X) Aide à l'établissement, au développement et à la formation
Le Programme d'aide à l'établissement, au développement et à la formation vise à faciliter l'établissement de jeunes agriculteurs, à les encourager à acquérir une formation adéquate et à favoriser le développement des entreprises agricoles au moyen d'une contribution additionnelle au paiement de l'intérêt ou d'une subvention de capital.

XI) Aide financière aux entreprises acéricoles
Un programme d'aide financière aux entreprises acéricoles de même qu'un financement à court terme dans le cadre d'une intervention spéciale en acériculture ont été renouvelés par La Financière agricole au cours de l'exercice afin de favoriser le développement de la mise en marché des produits acéricoles. L'aide financière accordée l'est sous forme d'une contribution spéciale au paiement de l'intérêt.

XII) Aide financière aux entreprises apicoles
Un programme d'aide financière aux entreprises apicoles a été autorisé par La Financière agricole au cours de l'exercice afin de favoriser la reconstitution du cheptel apicole. L'aide financière accordée l'est sous forme d'une contribution spéciale au paiement de l'intérêt.

XIII) Financement forestier
La Financière agricole administre, pour le compte du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, le Programme de financement forestier. Celui-ci vise à faciliter le financement des entreprises forestières auprès d'institutions financières en autorisant une garantie de prêts assumée par le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers, et ce, dans le but de favoriser la constitution, le maintien ou le développement d'unités de production forestière.

3. CONVENTIONS COMPTABLES

Utilisation d'estimation
La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses ayant une incidence sur les montants d'actif et de passif portés aux états financiers. Ces mêmes estimations et hypothèses ont aussi une incidence sur la présentation des éventualités en date des états financiers, de même que sur les postes de revenus et de dépenses de l'exercice. Les estimations importantes comprennent la durée de vie utile des immobilisations corporelles, les provisions ainsi que certaines charges à payer. La direction est d'avis que ces estimations sont adéquates.

États des flux de trésorerie
Les états des flux de trésorerie des fonds administrés par La Financière agricole ne sont pas présentés, car ils n'apporteraient pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension de leurs mouvements de trésorerie durant l'exercice.

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Placements temporaires
Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur marchande.

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

Périmètre de consolidation
Les états financiers consolidés comprennent les comptes de La Financière agricole et de Capital Financière agricole inc., sa filiale.

La participation de 37,5 % dans une coentreprise que détient la Société dans le Fonds du Régime tripartite d'assurance revenu brut à l'égard des récoltes est inscrite selon la méthode de consolidation proportionnelle.

Le Fonds d'assurance-récolte et le Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles ne sont pas consolidés puisqu'ils constituent des patrimoines fiduciaires distincts en vertu de l'article 70 de la *Loi sur La Financière agricole du Québec*. De même, le Fonds du Compte de stabilisation du revenu agricole n'est pas consolidé puisqu'il constitue un fonds fiduciaire administré par La Financière agricole en vertu de l'article 37 de son programme, tel que permis par l'article 22 de la *Loi sur La Financière agricole du Québec*.

Placements
Les placements de capital de risque sont effectués sous forme de capital-actions ou de débentures. La Société comptabilise ses placements à la valeur de consolidation lorsque sa participation dans les titres comportant droit de vote d'une société émettrice lui permet d'être en mesure d'exercer à l'égard de cette société satellite une influence notable sur les décisions financières et administratives. Les placements en capital-actions dans lesquels la Société n'exerce ni contrôle, ni influence notable, ainsi que les débentures, sont comptabilisés au coût d'acquisition majoré des intérêts courus. Les placements sont diminués de toutes moins-values durables et provisions pour pertes, le cas échéant.

Un placement est classé dans la catégorie des prêts douteux lorsque la qualité du crédit s'est détériorée dans une mesure telle que la Société n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer la totalité du capital et des intérêts. À ce moment, la constatation du revenu d'intérêt cesse et il y a comptabilisation d'une provision pour pertes.

Provision pour pertes
S'il est établi que des prêts sont douteux, leurs valeurs comptables sont ramenées à leurs valeurs de réalisation estimatives. Lorsque les montants et le moment de réalisation des flux monétaires futurs ne peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnablement fiable, les valeurs de réalisation estimatives sont mesurées selon les prix du marché observables pour ces prêts ou selon le jugement de la direction de la Société.

La provision est établie par une analyse cas par cas et est enregistrée aussitôt que les pertes peuvent être évaluées de façon raisonnable. La variation annuelle de cette provision est inscrite à l'état des revenus et dépenses.

Immobilisations
Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. Elles sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode linéaire aux taux suivants :

Matériel et équipement	20 % et 33,33 %
Développement informatique	20 % et 33,33 %

Aide gouvernementale reportée
Les crédits utilisés pour l'acquisition d'immobilisations du secteur forestier sont comptabilisés comme aide gouvernementale reportée et sont virés aux résultats selon la même méthode et les mêmes taux d'amortissement que les immobilisations acquises.

Contributions, indemnités et paiements de transfert
Les contributions, indemnités et paiements de transfert sont portés aux dépenses de l'exercice lorsqu'ils sont autorisés et que le bénéficiaire a satisfait à tous les critères d'admissibilité.

Régimes de retraite
La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu du fait que La Financière agricole ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Espèces et quasi-espèces
La politique de La Financière agricole consiste à présenter, dans les espèces et quasi-espèces, les soldes bancaires, les placements temporaires et les emprunts bancaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à compter de la date d'acquisition.

FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES ET FONDS D'ASSSURANCE-RÉCOLTE

Contributions, compensations et indemnités
Les contributions, les compensations du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles et les indemnités du Programme d'assurance récolte sont comptabilisées à titre de revenus ou de dépenses dans l'exercice financier au cours duquel se termine l'année d'assurance.

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Pour le Programme d'assurance récolte, l'année d'assurance 2003 a été considérée. Pour les différentes productions couvertes par le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles, les années d'assurance considérées sont présentées à la note 32.

4. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et La Financière agricole du Québec ont signé une convention d'une durée de sept ans, prenant effet à compter du 1er avril 2001. En vertu de cette convention, le ministère verse pour et à l'acquis de la Société un montant annuel de 305 millions de dollars.

	2004	2003
Contribution du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec en vertu :		
de la convention	305 000	305 000
des programmes de redressement de l'industrie dans le sillage de l'encéphalopathie spongiforme bovine *(note 7)*	25 643	—
Contribution du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs	1 677	1 679
	332 320	306 679

5. CONTRIBUTION SPÉCIALE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le 9 avril 2001, le gouvernement du Québec a versé une contribution spéciale de 50 millions de dollars afin de constituer une réserve pour réduire d'autant les futures contributions de La Financière agricole au Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles. Cette somme est amortie linéairement sur cinq ans.

6. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU CANADA

La contribution du gouvernement du Canada s'établit selon les ententes suivantes :

	2004	2003
Accord cadre Canada-Québec sur la gestion des risques agricoles	—	71 292
Accord-cadre fédéral-provincial-territorial sur un cadre stratégique agricole et agroalimentaire pour le vingt et unième siècle	115 378	—
Entente fédérale-provinciale établissant le Programme canadien du revenu agricole	3 082	2 875
Entente Canada-Québec sur une contribution fédérale additionnelle au Régime d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	26 834	5 645
Entente Canada-Québec sur l'aide de transition	25 045	28 179
Accord Canada-Québec établissant le programme de redressement de l'industrie dans le sillage de l'ESB	50 281	—
	220 620	107 991

La contribution fédérale a été attribuée aux programmes suivants :

	2004	2003
Assurance stabilisation des revenus agricoles	143 179	84 403
Assurance récolte	22 663	20 713
Programme canadien du revenu agricole	3 082	2 875
Programme canadien de stabilisation du revenu agricole	1 415	—
Programme de redressement de l'industrie dans le sillage de l'ESB *(note7)*	50 281	—
	220 620	107 991

6. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU CANADA (suite)

Le gouvernement du Canada rembourse 60 % (2003: 50 %) des frais d'administration du Programme d'assurance récolte et 60 % des frais d'administration du Programme canadien du revenu agricole et du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole.

Au cours de l'exercice, La Financière agricole s'est entendue avec le gouvernement du Canada concernant l'imputation du montant résiduel de 51,5 millions de dollars suite à la suspension du Compte de stabilisation du revenu agricole (CSRA) pour certaines productions, conformément à l'article 4.4 de l'Entente Canada-Québec concernant l'aide supplémentaire aux programmes généraux de gestion des risques agricoles dont le montant obtenu au cours de l'exercice 2001-2002 totalisait 56,1 millions de dollars. Conséquemment, 28,8 millions de dollars sont alloués pour la contribution au CSRA et 22,7 millions de dollars pour le Programme d'aide à l'établissement dont les dépenses à ces programmes ont été imputées au cours des trois exercices antérieurs.

7. RAPPROCHEMENT DES DEPENSES ET DES REVENUS POUR LES PROGRAMMES D'ENCÉPHALOPATHIE SPONGIFORME BOVINE (ESB)

Assumé par :	Gouvernement du Canada	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec	La Financière agricole du Québec	Total
Programme de redressement de l'industrie dans le sillage de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB)				
phase 1 :	31 742	2 022	19 140	52 904
phase 2 :	17 725			17 725
	49 467	2 022	19 140	70 629
Programme de soutien de l'industrie bovine à la suite de l'ESB	-	10 000		10 000
Programme de soutien des producteurs pour les animaux de réforme à la suite de l'ESB		13 300		13 300
Total des indemnités	49 467	25 322	19 140	93 929
Frais d'administration	814	321		
	50 281	25 643		
Contributions reçues au cours de l'exercice	(32 091)	(10 225)		
Contributions à recevoir	18 190	15 418		

8. FRAIS D'ADMINISTRATION

	2004	2003
Traitements et avantages sociaux	**40 873**	39 676
Services de transport et de communication	**3 174**	3 200
Loyers	**3 338**	3 217
Services professionnels, administratifs et autres	**1 607**	2 054
Fournitures et approvisionnements	**701**	985
Amortissement des immobilisations	**1 615**	1 616
Entretien et réparations	**162**	307
Dépenses de réaménagement	**1 465**	500
	52 935	51 555

9. EXCÉDENT AFFECTÉ À LA RÉSERVE GÉNÉRALE

La Financière agricole du Québec a constitué une réserve générale pour couvrir les composantes liées aux programmes d'assurance, de protection du revenu ainsi qu'aux programmes de financement. Aux 31 mars 2003 et 2004, l'excédent affecté à la réserve générale s'établit à 78 122 milliers de dollars.

10. PLACEMENTS TEMPORAIRES

La Financière agricole du Québec

	2004	2003
Obligations	—	27 444
Bon du trésor	—	1 481
Papiers commerciaux, 2,29 % à 2,37 %, échéant jusqu'au 19 mai 2004 (la valeur marchande est de 65 802 milliers de dollars; 2003: 45 651 milliers de dollars)	**65 726**	45 559
Billets à taux flottant, 2,41 % à 2,45 %, échéant jusqu'au 26 octobre 2004 (la valeur marchande est de 15 010 milliers de dollars; 2003 égale au coût)	**15 000**	17 487
Billets promissoires, 2,25 % et 2,27 %, échéant jusqu'au 28 avril 2004 (la valeur marchande est de 9 492 milliers de dollars; 2003: 9 048 milliers de dollars)	**9 483**	9 019
	90 209	100 990

Fonds d'assurance-récolte

	2004	2003
Obligations	—	18 227
Bon du trésor	—	9 858
Billet à taux flottant, 2,45 %, échéant le 18 octobre 2004 (la valeur marchande est de 10 011 milliers de dollars)	**10 000**	—
Caisse de dépôt et placement du Québec : Dépôts à vue, 2,25 %	**290**	4 792
	10 290	32 877

11. À RECEVOIR DE LA FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS ACÉRICOLES DU QUÉBEC

Le 12 mars 2004, La Financière agricole et la Fédération des producteurs acéricoles du Québec ont signé une nouvelle convention d'ouverture de crédit d'un montant maximum de 100 millions de dollars (2003: 100 millions de dollars). Cette intervention spéciale de financement a comme objectif de financer la mise en place et le fonctionnement de l'agence de vente pour le secteur acéricole dont les activités relèvent de la Fédération des producteurs acéricoles du Québec.

	2004	2003
Portant intérêts au taux préférentiel moins 0,25 %, échéant le 28 février 2005	**21 000**	23 000

12. À RECEVOIR DU FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

	2004	2003
Portant intérêts à des taux variant entre 2,23 % et 2,8 %, échéant jusqu'au 28 janvier 2005, remboursables à l'échéance	**326 146**	94 508

13. À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2004	2003
Contributions à recevoir – programmes ESB *(note 7)*	15 418	—
Congés de maladie accumulés assumés par le gouvernement du Québec	8 817	7 428
Opérations reliées au financement du secteur forestier	161	252
	24 396	7 680
Versements à recevoir à court terme	17 966	1 167
	6 430	6 513

14. PRÊTS

	2004	2003
Soldes des prêts portant intérêts aux taux de :		
2,5 %	6 139	7 506
5 %	1 533	1 868
7 %	1 335	1 583
8 %	5 724	7 126
Taux préférentiel majoré de 0,5 %	263	382
	14 994	18 465
Versements à recevoir à court terme	1 761	2 026
	13 233	16 439
Solde des prêts dont l'échéance est de :		
moins d'un an	42	188
1 à 5 ans	1 945	2 747
plus de 5 ans	13 007	15 530
	14 994	18 465

Le capital et les intérêts sont garantis par le fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec ou par le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers. Ces prêts ont été accordés en vertu de la *Loi sur le crédit agricole* et de la *Loi sur le crédit forestier* dont l'application a pris fin les 10 août 1988 et 29 juin 1984 respectivement.

15. ACTIFS DESTINÉS À LA VENTE

En mars 2004, la Société a acquis un bloc d'actifs représentant une unité d'exploitation dans l'industrie porcine. La direction n'entend pas exploiter la ferme et prévoit disposer ces actifs à court terme. Les actifs sont comptabilisés à la juste valeur diminuée des frais de vente.

En vertu de l'article 18 de la *Loi sur l'assurance-prêts agricoles et forestiers*, le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers doit rembourser à la Société le montant des pertes et des dépenses admissibles par règlement. Par ailleurs, les sommes recouvrées par la Société seront retournées au Fonds jusqu'à concurrence des sommes utilisées pour la protection de la créance.

16. PLACEMENTS

La Financière agricole du Québec

	2004	2003
Actions ordinaires – placements de portefeuille	350	200
Actions ordinaires – société satellite	125	—
	475	200
Débentures, 9 % et 10 %, échéant jusqu'en février 2014. Le capital et les intérêts capitalisés sont encaissables à raison de 75 809 $ en 2005, 262 918 $ en 2006, 409 464 $ en 2007, 427 437 $ en 2008 et 1 697 406 $ pour les exercices futurs	2 873	460
Versements à recevoir à court terme	76	—
	2 797	460
	3 272	660

En vertu d'un décret du gouvernement du Québec, daté du 11 décembre 2002, la Société et sa filiale Capital Financière agricole inc. (le Groupe) sont autorisées à consentir des prêts, des avances, des contributions ou s'engager financièrement à l'égard d'une personne physique, d'une personne morale ou d'une société pour un montant n'excédent pas 5 millions de dollars. De plus, le Groupe ne peut détenir plus de 49 % d'actions votantes d'une société ou d'une personne morale.

Le placement dans la société satellite est comptabilisé au coût d'acquisition compte tenu que l'investissement s'est effectué en fin d'année financière et conséquemment aucune quote-part des résultats de la société satellite n'est constatée au 31 mars 2004.

Au 31 mars 2004, il n'y avait aucune provision pour pertes.

Fonds d'assurance-récolte

Les dépôts à participation sont placés dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec selon la politique de placement du Fonds d'assurance-récolte et sont exprimés en unités. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la valeur marchande de l'avoir net du fonds particulier à la fin de chaque mois. Les dépôts à vue, présentés dans les placements temporaires, sont également placés dans un fonds particulier.

	2004	2003
Dépôts à participation, au coût (la valeur marchande est de 23 716 milliers de dollars; 2003: égale au coût)	17 641	17 616

17. IMMOBILISATIONS

	2004			2003
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Matériel et équipement	2 625	1 392	1 233	1 255
Développement informatique	4 935	2 708	2 227	2 439
	7 560	4 100	3 460	3 694

18. EMPRUNTS BANCAIRES

	2004	2003
Billets promissoires – institutions financières, 2,2 % et 3,06 %, échéant jusqu'au 28 janvier 2005	149 700	41 000
Acceptations bancaires – institutions financières, 2,2 % et 3,04 %, échéant jusqu'au 10 septembre 2004	50 000	—
	199 700	41 000

En vertu de décrets du gouvernement du Québec, datés du 11 décembre 2002 et du 26 février 2003, la Société et sa filiale Capital Financière agricole inc. sont autorisées à contracter des emprunts à court terme jusqu'à concurrence d'un montant total en cours de 383 millions de dollars, et ce, jusqu'au 31 mars 2008 auprès d'institutions financières et d'autres prêteurs ou auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec. Le total des emprunts à court terme en cours des deux sociétés ne peut excéder ces limites.

Au 31 mars 2004, la Société détient des conventions de financement auprès de quatre institutions financières pour des montants autorisés totalisant 638 millions de dollars. Les montants prélevés portent intérêt au taux de base du prêteur.

19. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

La Financière agricole du Québec

	2004	2003
Rémunération	2 437	1 761
Fonctionnement	2 157	2 166
Contribution au paiement de l'intérêt couru et échu	1 730	2 269
Subvention de capital	6 987	7 430
Autres	171	370
	13 482	13 996

Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles

	2004	2003
Crédits de cotisation relatifs aux sommes reçues en vertu des ententes Canada-Québec sur :		
la contribution fédérale additionnelle au Régime d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	13 908	10 334
l'aide de transition	12 557	14 090
Comptes à payer	1 723	15 523
	28 188	39 947

20. AIDE FÉDÉRALE REPORTÉE

Le 11 mars 2004, La Financière agricole a encaissé 55 millions de dollars du gouvernement fédéral en vertu de l'Entente Canada-Québec sur l'aide de transition. De ce montant, 11 millions de dollars, destinés aux producteurs ayant participé au Compte de stabilisation du revenu agricole, seront versés au cours du prochain exercice.

21. DÛ AUX FONDS

	2004	2003
Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles :		
Sans intérêt ni modalité de remboursement	33 561	23 017
Fonds d'assurance-récolte :		
Sans intérêt ni modalité de remboursement	390	405
Portant intérêts au taux de 2,2 % échéant le 30 avril 2004	40 900	9 008
	41 290	9 413
Fonds du Compte de stabilisation du revenu agricole :		
Sans intérêt ni modalité de remboursement	12 800	—
Portant intérêts au taux des certificats de placements garantis d'un an, sans modalité de remboursement	12 504	11 686
	25 304	11 686
Fonds du Régime tripartite d'assurance revenu brut à l'égard des récoltes (gouvernement du Canada) :		
Intérêts courus	—	3
Portant intérêts au taux de 2,2 %, échéant le 30 avril 2004	7 827	4 866
	7 827	4 869
	107 982	48 985

22. AVANCE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2004	2003
Sans intérêt ni modalité de remboursement	4 128	4 128
Consentie pour la constitution de la filiale, portant intérêts au moindre de 50 % du bénéfice net annuel réalisé par la filiale ou de la proportion du bénéfice net annuel réalisé par la filiale équivalent au ratio de l'avance sur le total de l'avoir de la filiale, échéant à la date de dissolution de la filiale ou au plus tard le 31 mars 2008.	12 000	12 000
	16 128	16 128

23. PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE

	2004	2003
Solde au début	10 662	9 973
Charge de l'exercice	3 048	1 254
Prestations versées au cours de l'exercice	(754)	(565)
Solde à la fin	12 956	10 662

24. AVANCES AUX ADHÉRENTS

Les avances aux adhérents représentent une tranche de compensation versée aux producteurs à titre d'acompte pour les productions dont l'année d'assurance se terminera au cours d'un exercice financier ultérieur.

	2004	2003
Producteurs de céréales, de maïs-grain et de soya	**140 687**	23 519
Producteurs de pommes de terre	**2 176**	—
	142 863	23 519

25. MESURES TRANSITOIRES À VERSER AUX COMPTES DES PARTICIPANTS

Le 26 novembre 2003, le conseil d'administration de La Financière agricole entérinait des mesures afin de faciliter la transition du Compte de stabilisation du revenu agricole vers le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole.

Au 31 mars 2004, La Financière agricole ne disposait pas de toute l'information nécessaire pour effectuer les calculs et conséquemment aucune contribution n'a été faite aux comptes des participants à cette date.

26. ENGAGEMENTS

Les engagements de La Financière agricole à l'égard du Programme d'aide à l'établissement, au développement et à la formation à titre de subventions de capital imputables aux exercices se terminant les 31 mars 2005, 2006 et 2007 totalisent 5 993 milliers de dollars (2003 : 5 618 milliers de dollars).

Les engagements relatifs au Centre d'études sur les coûts de production en agriculture pour l'exercice de 2004-2005 sont de 1 100 milliers de dollars (2003 : 1 100 milliers de dollars). Des engagements additionnels non déterminés sont également prévus pour les trois exercices financiers subséquents.

27. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de La Financière agricole participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF), ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de La Financière agricole imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1 284 milliers de dollars (2003 : 1 262 milliers de dollars). Les obligations de La Financière agricole envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

28. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les principales opérations entre organismes apparentés se détaillent comme suit :

	2004	2003
Loyers et dépenses de réaménagement – Société immobilière du Québec	**4 360**	3 473
Fournitures – Fonds des services gouvernementaux	**1 442**	1 519
Subvention – Centre d'études sur les coûts de production en agriculture	**1 100**	500
Revenus d'intérêts :		
Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	**5 834**	949
Dépenses d'intérêts :		
Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	**633**	1 182
Fonds d'assurance-récolte	**976**	134
Fonds du Compte de stabilisation du revenu agricole	**162**	81
Fonds du Régime tripartite d'assurance revenu brut à l'égard des récoltes	**223**	40

28. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (suite)

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, qui sont mesurées à la valeur d'échange, La Financière agricole est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Financière agricole n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

29. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

Par ailleurs, les instruments financiers à long terme détenus par la Société n'ont pas de valeur à la cote. Par conséquent, la juste valeur de certains de ces instruments a été déterminée au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans le marché de capitaux de risque. Les méthodes de calcul et les hypothèses suivantes ont été utilisées:

- La juste valeur des prêts à taux fixe est obtenue après l'actualisation des flux monétaires aux taux d'intérêts ayant cours sur le marché en fin d'exercice pour des termes correspondants. La juste valeur des prêts à taux variable est présumée être égale à la valeur comptable.
- Les actions ordinaires des entreprises à capital privé sont présentées au coût d'acquisition, à moins qu'un événement concret, quantifiable et ayant un impact significatif sur la valeur de l'entreprise ne justifie une hausse ou une baisse de valeur. Toutefois, si certains instruments demeurent au coût d'acquisition pour une période supérieure à 36 mois étant donné l'absence d'événements, ils seront alors soumis à une évaluation approfondie.
- La juste valeur des débentures est obtenue après l'actualisation des flux monétaires au taux d'intérêt ayant cours sur le marché en fin d'exercice pour des termes correspondants. Toutefois, ce calcul ne tient pas compte des redevances futures prévues dans certaines conventions de débentures compte tenu du manque d'information et de l'incertitude de celles-ci pour effectuer l'actualisation de ces flux monétaires.

Quant au montant à recevoir ainsi qu'à l'avance du gouvernement du Québec, leurs justes valeurs ne peuvent être estimées au prix d'un effort raisonnable compte tenu de l'absence de marché.

	Valeur comptable	Juste valeur
Prêts	14 994	14 524
Actions ordinaires	475	475
Débentures	2 873	2 552
À recevoir du gouvernement du Québec	6 430	6 430
Avance du gouvernement du Québec	16 128	16 128

Risque de crédit

La Société est exposée à un risque de crédit lié aux remboursements des placements en débentures. En conséquence, elle procède durant l'exercice à l'évaluation continue et comptabilise au besoin une provision pour prêts douteux. Ces actifs sont présentés à la valeur comptable au bilan.

La Société est exposée aux conditions économiques affectant les secteurs dans lesquels elle exerce ses activités. La valeur comptable totale du portefeuille est répartie entre les trois secteurs suivants :

Transformation alimentaire	68,8 %
Distribution alimentaire	13,3 %
Production agricole	17,9 %

Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée à un risque de taux d'intérêt lié à leur fluctuation sur le marché, ce qui pourrait avoir un impact sur les flux de trésorerie générés par une hausse de la contribution au paiement de l'intérêt.

30. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice courant.

31. INFORMATIONS AFFÉRENTES AU SECTEUR FORESTIER

La Financière agricole est mandatée par le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs pour administrer les opérations reliées au financement du secteur forestier. Les revenus et les dépenses ainsi que l'actif et le passif reliés à ces opérations sont inclus dans les états financiers de la Société et se détaillent comme suit :

	2004	2003
REVENUS		
Contribution du gouvernement du Québec	1 677	1 679
Autres	153	177
	1 830	1 856
DÉPENSES		
Contribution au Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers	215	201
Contribution au paiement de l'intérêt	335	423
Frais d'administration	1 217	1 142
Autres	63	90
	1 830	1 856
ACTIF		
Actifs à court terme	568	871
À recevoir du gouvernement du Québec	448	287
Prêts	1 502	1 922
Immobilisations	66	75
	2 584	3 155
PASSIF		
Passifs à court terme	2 154	2 848
Aide gouvernementale reportée	66	75
Provision pour congés de maladie	364	232
	2 584	3 155

32. CONTINUITÉ PAR PRODUITS ASSURABLES DU FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

PRODUITS ASSURABLES	*Solde (déficitaire) au 31 mars 2003*	*Contributions*	*Compensations*	*Intérêts et autres dépenses*	*Solde (déficitaire) au 31 mars 2004*
Veaux d'embouche	2 243	83 802	100 881	696	(14 140)
Bouvillons et bovins d'abattage	(370)	31 085	34 632	290	(3 627)
Veaux de lait	10 154	24 286	32 567	495	2 368
Veaux de grain	(4 507)	22 038	15 059	105	2 577
Porcelets	(51 185)	88 764	91 542	(123)	(54 086)
Porcs	(35 499)	66 282	122 858	(1 788)	(93 863)
Agneaux	(2 413)	21 121	19 579	167	(704)
Pommes de terre	9 082	—	(5)	220	9 307
Céréales, maïs-grain et soya	(215 248)	143 768	142 658	(5 061)	(219 199)
Pommes	(3 867)	2 938	57	(38)	(1 024)
	(291 610)	484 084	559 828	(5 037)	(372 391)

PRODUITS ASSURABLES	*Année d'assurance courante*	*Période couverte par l'année d'assurance*
Veaux d'embouche	2003	1er janvier 2003 au 31 décembre 2003
Bouvillons et bovins d'abattage	2003	1er janvier 2003 au 31 décembre 2003
Veaux de lait	2003	1er janvier 2003 au 31 décembre 2003
Veaux de grain	2003	1er janvier 2003 au 31 décembre 2003
Porcelets	2003	1er avril 2003 au 31 mars 2004
Porcs	2003	1er avril 2003 au 31 mars 2004
Agneaux	2003	1er janvier 2003 au 31 décembre 2003
Pommes de terre	2002	1er août 2002 au 31 juillet 2003
Céréales	2002	1er août 2002 au 31 juillet 2003
Maïs-grain	2002	1er octobre 2002 au 30 septembre 2003
Soya	2002	1er septembre 2002 au 31 août 2003
Canola	2002	15 août 2002 au 14 août 2003
Pommes	2002	15 août 2002 au 14 août 2003

33. CONTINUITÉ PAR SYSTÈME DU FONDS D'ASSURANCE-RÉCOLTE

Année d'assurance 2003

	Solde au 31 mars 2003	*Contributions*	*Indemnités*	*Intérêts et perte sur placements temporaires*	*Solde au 31 mars 2004*
Système collectif	46 548	16 188	14 863	865	48 738
Système individuel	13 129	30 767	26 085	(1 267)	16 544
	59 677	46 955	40 948	(402)	65 282

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

ÉTATS FINANCIERS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées, lesquelles respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent. Le Fonds doit, au moins tous les quatre ans, effectuer une analyse actuarielle de ses opérations et colliger tout renseignement utile à la fixation des droits d'assurance.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Le rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le vérificateur général rencontre, sans aucune restriction, le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Pour le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers,

Le président-directeur général par intérim,
Norman Johnston

La vice-présidente aux affaires corporatives,
Sylvie Grondin, *CGA*

Québec, le 21 mai 2004

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale,

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers au 31 mars 2004 et l'état des revenus et dépenses et de l'excédent ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2004, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le Vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Doris Paradis

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, *FCA*

Québec, le 21 mai 2004

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

Revenus et dépenses et excédent

Au 31 mars (exercice financier se terminant le 31 mars 2004)
(en milliers de dollars)

	2004	2003
REVENUS		
Droits d'assurance *(note 3)*	14 638	13 328
Revenus de placements *(note 4)*	5 369	4 014
	20 007	17 342
DÉPENSES		
Variation de la provision pour garanties de prêts *(note 5)*	8 494	8 431
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	11 513	8 911
EXCÉDENT AU DÉBUT	17 475	8 564
EXCÉDENT À LA FIN	28 988	17 475

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

Bilan

	2004	2003
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	50	—
Dépôts à vue à la Caisse de dépôt et placement du Québec	884	206
Revenus de placements à recevoir	421	305
	1 355	511
Placements *(note 6)*	104 327	94 658
	105 682	95 169
PASSIF		
Gains nets reportés à la vente de placements *(note 7)*	191	2 052
Avance du gouvernement du Québec – sans intérêt ni modalité de remboursement	10 000	10 000
Provision pour garanties de prêts *(note 5)*	66 503	65 642
	76 694	77 694
EXCÉDENT	28 988	17 475
	105 682	95 169

Le président-directeur général par intérim,
Norman Johnston

Le président du conseil d'administration,
Laurent Pellerin

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

Flux de trésorerie

	2004	2003
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	11 513	8 911
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie:		
Variation de la provision pour garanties de prêts	8 494	8 431
Amortissement des gains et pertes réalisés et non réalisés sur placements	(575)	254
Pertes réalisées sur placements	(1 670)	(386)
	17 762	17 210
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation :		
Revenus de placements à recevoir	(116)	274
Remboursement des pertes aux prêteurs	(7 969)	(5 442)
Recouvrement des pertes	336	547
	(7 749)	(4 621)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	10 013	12 589
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Placements:		
Acquisitions de dépôts à participation	(12 159)	(15 727)
Produit de disposition de dépôts à participation	2 874	1 559
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(9 285)	(14 168)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	728	(1 579)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	206	1 785
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN	934	206
Les espèces et quasi-espèces à la fin comprennent:		
Encaisse	50	—
Dépôts à vue	884	206
	934	206

Notes complémentaires

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds, personne morale au sens du Code civil, a été constitué par la *Loi sur l'assurance-prêts agricoles et forestiers* (L.R.Q., chapitre A-29.1). Il assure à un prêteur le remboursement des pertes de principal et d'intérêt résultant d'un prêt agricole ou d'un prêt forestier consenti à compter du 1er août 1978 ainsi que des dépenses admises par règlement et engagées par le prêteur pour la protection de ses garanties ou pour réclamer ou obtenir en défaut les sommes qui sont dues ou qui sont devenues exigibles sur le prêt.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Placements

Les fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec en dépôts à participation sont comptabilisés au coût plus un ajustement établi selon une méthode axée sur la valeur marchande. Cet ajustement représente les variations annuelles de la valeur marchande de ces placements amorties au taux de 8,33 % par année selon la méthode de l'amortissement linéaire. Ce taux est établi en considérant la durée moyenne restante des prêts garantis.

Gains nets reportés à la vente de placements

Les gains et les pertes réalisés sur les dépôts à participation sont reportés et amortis au taux de 8,33 % par année selon la méthode de l'amortissement linéaire. Ce taux est établi en considérant la durée moyenne restante des prêts garantis.

Provision pour garanties de prêts

À titre de garant, le Fonds est exposé à la situation économique et aux risques propres aux secteurs agricole et forestier. Si les conditions économiques utilisées pour établir l'estimation de la provision étaient appelées à changer, les pertes réelles sur les prêts garantis pourraient varier par rapport à l'estimation faite.

La provision générale est établie selon la méthode d'actualisation des pertes en considérant un taux d'échec et de pertes moyennes selon la durée du terme de chaque prêt garanti à la fin de l'exercice et un taux d'actualisation annuel de 6 %. Cette provision inclut une marge pour écarts défavorables de 15 % pour les prêts à long terme et de 10 % pour les prêts à court et moyen terme en accord avec les standards de l'Institut canadien des actuaires.

La provision spécifique est établie selon une analyse cas par cas des prêts assurés au 31 mars 2004 dont le montant en arrérages est en souffrance depuis plus de 180 jours ou lorsque les circonstances font douter de la possibilité de percevoir un jour le capital et les intérêts. La provision spécifique représente le solde du prêt garanti ajusté de la valeur de réalisation des garanties.

Espèces et quasi-espèces

La politique du Fonds consiste à présenter, dans les espèces et quasi-espèces, les soldes bancaires et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à compter de la date d'acquisition.

3. DROITS D'ASSURANCE

Les droits d'assurance sont assumés par La Financière agricole du Québec pour le financement agricole et par le gouvernement du Québec pour le financement forestier. Ils correspondent à la somme de 1,43 % du montant autorisé des prêts dont le premier déboursement a été effectué par le prêteur au cours de l'exercice précédent et de 1,25 % du solde des ouvertures de crédit consenties par le prêteur au 31 mars de l'exercice précédent.

4. REVENUS DE PLACEMENTS

	2004	2003
Intérêts sur dépôts bancaires	2	3
Intérêts sur dépôts à vue	37	23
Revenus de dépôts à participation	5 330	3 988
	5 369	4 014

5. PROVISION POUR GARANTIES DE PRÊTS

	2004	2003
Solde au début	65 642	62 106
Remboursement des pertes aux prêteurs	(7 969)	(5 442)
Recouvrement des pertes	336	547
Variation de la provision pour garanties de prêts	8 494	8 431
Solde à la fin	66 503	65 642
Le solde à la fin se détaille comme suit :		
Provision spécifique	15 693	14 574
Provision générale	50 810	51 068
	66 503	65 642

La provision pour garanties de prêts est établie à l'égard du portefeuille global de prêts assurés au 31 mars 2004 de 4 286,4 millions de dollars (2003 : 4 245,2 millions de dollars). Au 31 mars 2004, les prêts assurés faisant l'objet d'une provision spécifique totalisaient 39 millions de dollars (2003 : 35 millions de dollars).

Garantie de prêts assurés
La durée de la garantie correspond à la durée restante des prêts qui se répartie comme suit :

	2004	2003
Financement agricole :		
moins de 5 ans	247 495	233 895
entre 5 et 10 ans	1 111 753	1 098 504
entre 10 et 15 ans	1 519 314	1 482 791
entre 15 et 20 ans	1 106 767	1 056 051
de plus de 20 ans	238 352	318 859
	4 223 681	4 190 100
Financement forestier :		
moins de 5 ans	7 147	7 327
entre 5 et 10 ans	17 516	16 223
entre 10 et 15 ans	16 088	14 968
entre 15 et 20 ans	14 357	11 958
de plus de 20 ans	7 623	4 624
	62 731	55 100
	4 286 412	4 245 200

5. PROVISION POUR GARANTIES DE PRÊTS (suite)

Les soldes en principal et intérêt des prêts assurés, à l'égard desquels le Fonds assure le remboursement des pertes ainsi que les frais y afférents, portent intérêts aux taux suivants :

	2004	2003
Financement agricole :		
moins de 3,9 %	112 583	46 766
de 4 % à 5,9 %	2 488 929	1 784 802
plus de 6 %	997 384	1 431 920
taux variable établi selon les modalités du programme de financement en vertu duquel le prêt a été autorisé suivant les fluctuations du taux préférentiel	624 785	926 612
	4 223 681	4 190 100
Financement forestier :		
de 3 % à 4,9 %	23 969	7 988
de 5 % à 6,9 %	21 783	24 836
plus de 7 %	7 738	11 110
taux variable établi selon les modalités du programme de financement en vertu duquel le prêt a été autorisé suivant les fluctuations du taux préférentiel	9 241	11 166
	62 731	55 100
	4 286 412	4 245 200

Le Fonds détient certains recours qui lui permettent de recouvrer, auprès de tiers, des sommes versées aux prêteurs par suite de la mise en jeu de la garantie.

La nature des actifs détenus à titre de sûreté par les prêteurs se compose notamment d'unités d'exploitation agricole ou forestière, de quotas laitiers et de cautions. Le Fonds garantit la perte résiduelle du prêteur.

La juste valeur de la garantie de prêts est égale à la provision générale étant donné que celle-ci fait l'objet d'une évaluation actuarielle aux quatre ans et d'une révision annuelle.

6. PLACEMENTS

Les dépôts à participation sont placés dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec selon la politique de placement du Fonds et sont exprimés en unités. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la valeur marchande de l'avoir net du fonds particulier à la fin de chaque mois. Les dépôts à vue, présentés distinctement à l'actif à court terme, sont également placés dans un fonds particulier.

	2004	2003
Dépôts à participation:		
Coût d'acquisition des unités	104 291	95 006
Ajustement cumulé de l'écart entre la valeur marchande et le coût d'acquisition	36	(348)
	104 327	94 658

Au 31 mars 2004, la valeur marchande des 92 839 unités (2003 : 84 264 unités) de dépôts à participation est de 108 937 milliers de dollars (2003 : 88 018 milliers de dollars).

7. GAINS NETS REPORTÉS À LA VENTE DE PLACEMENTS

	2004	2003
Solde au début	2 052	2 769
Pertes réalisées au cours de l'exercice	(1 670)	(386)
Amortissement des gains et pertes réalisés sur placements	(191)	(331)
Solde à la fin	191	2 052

8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, qui sont mesurées à la valeur d'échange, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. La principale opération entre apparentés représente les revenus de droits d'assurance de 14 638 milliers de dollars (2003: 13 328 milliers de dollars) reçus de La Financière agricole.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la juste valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée. La juste valeur de la provision pour garantie de prêts est équivalente à la valeur comptable étant donné que la provision fait l'objet d'une évaluation actuarielle aux quatre ans et d'une révision annuelle. Quant à l'avance du gouvernement du Québec, sa juste valeur ne peut être estimée au prix d'un effort raisonnable compte tenu de l'absence de marché.

Risque de marché

Le Fonds est exposé aux conditions économiques affectant les secteurs dans lesquels il exerce ses activités. La valeur totale du portefeuille est répartie entre les secteurs suivants :

Production laitière	54 %
Production porcine	12 %
Production céréalière	9 %
Production horticole	7 %
Production bovine	5 %
Production acéricole	4 %
Autres	9 %

FONDS DU RÉGIME TRIPARTITE D'ASSURANCE REVENU BRUT À L'ÉGARD DES RÉCOLTES

ÉTATS FINANCIERS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds du Régime tripartite d'assurance revenu brut à l'égard des récoltes ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées, lesquelles respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds du Régime tripartite d'assurance revenu brut à l'égard des récoltes reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et aux règlements qui le régissent, de même que l'Entente Canada-Québec.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds du Régime tripartite d'assurance revenu brut à l'égard des récoltes conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Le rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification, et l'expression de son opinion. Le vérificateur général rencontre, sans aucune restriction, le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Pour le Fonds du Régime tripartite d'assurance revenu brut à l'égard des récoltes,

Le président-directeur général par intérim,
Norman Johnston

La vice-présidente aux affaires corporatives,
Sylvie Grondin, *CGA*

Québec, le 21 mai 2004

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale,

J'ai vérifié le bilan du Fonds du Régime tripartite d'assurance revenu brut à l'égard des récoltes au 31 mars 2004 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2004, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le Vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Doris Paradis

La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, *FCA*

Québec, le 21 mai 2004

FONDS DU RÉGIME TRIPARTITE D'ASSURANCE REVENU BRUT À L'ÉGARD DES RÉCOLTES

Revenus et dépenses et excédent

	2004	2003
REVENUS		
Intérêts	412	396
DÉPENSES	—	—
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	412	396
EXCÉDENT AU DÉBUT	13 893	13 745
	14 305	14 141
Intérêts distribués *(note 1)*	(257)	(248)
EXCÉDENT À LA FIN	14 048	13 893

FONDS DU RÉGIME TRIPARTITE D'ASSURANCE REVENU BRUT À L'ÉGARD DES RÉCOLTES

Bilan

	2004	2003
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	104	53
Placements temporaires	—	5 300
Intérêts courus	—	12
À recevoir de La Financière agricole du Québec *(note 3)*	14 001	8 605
	14 105	13 970
PASSIF		
À court terme		
Dû à la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec	57	77
	57	77
EXCÉDENT *(note 1)*	14 048	13 893
	14 105	13 970

Le président-directeur général par intérim,
Norman Johnston

Le président du conseil d'administration,
Laurent Pellerin

Notes complémentaires

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds du Régime tripartite d'assurance revenu brut à l'égard des récoltes a été institué par une entente intervenue entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral.

L'application du Régime a cessé avec l'année de récolte 1995. Une entente qui se termine le 31 mars 2004 entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec prévoit la répartition des intérêts engendrés par la gestion du Fonds ainsi que le partage de l'excédent du Fonds. L'entente prévoit que les intérêts gagnés sur la part du gouvernement du Canada sont remis trimestriellement à la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec. Depuis le 1er mai 2001, il ne reste que la part du gouvernement fédéral et du gouvernement du Québec au Fonds. Le gouvernement du Québec a accepté, lors de la constitution de La Financière agricole, de lui céder sa part en capital de 4,7 millions de dollars plus les intérêts courus.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds du Régime tripartite d'assurance revenu brut à l'égard des récoltes ont été préparés par la direction du Fonds selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur marchande.

3. À RECEVOIR DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

	2004	2003
Intérêts courus	1	5
Avance portant intérêts au taux de 2,2 %, échéant le 30 avril 2004	**14 000**	8 600
	14 001	8 605

4. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les principales opérations entre organismes apparentés au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

	2004	2003
Revenus d'intérêts :		
La Financière agricole du Québec	358	64
Le Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	—	7

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, qui sont mesurées à la valeur d'échange, le Fonds du Régime tripartite d'assurance revenu brut à l'égard des récoltes est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds du Régime tripartite d'assurance revenu brut à l'égard des récoltes n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

5. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

6. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN
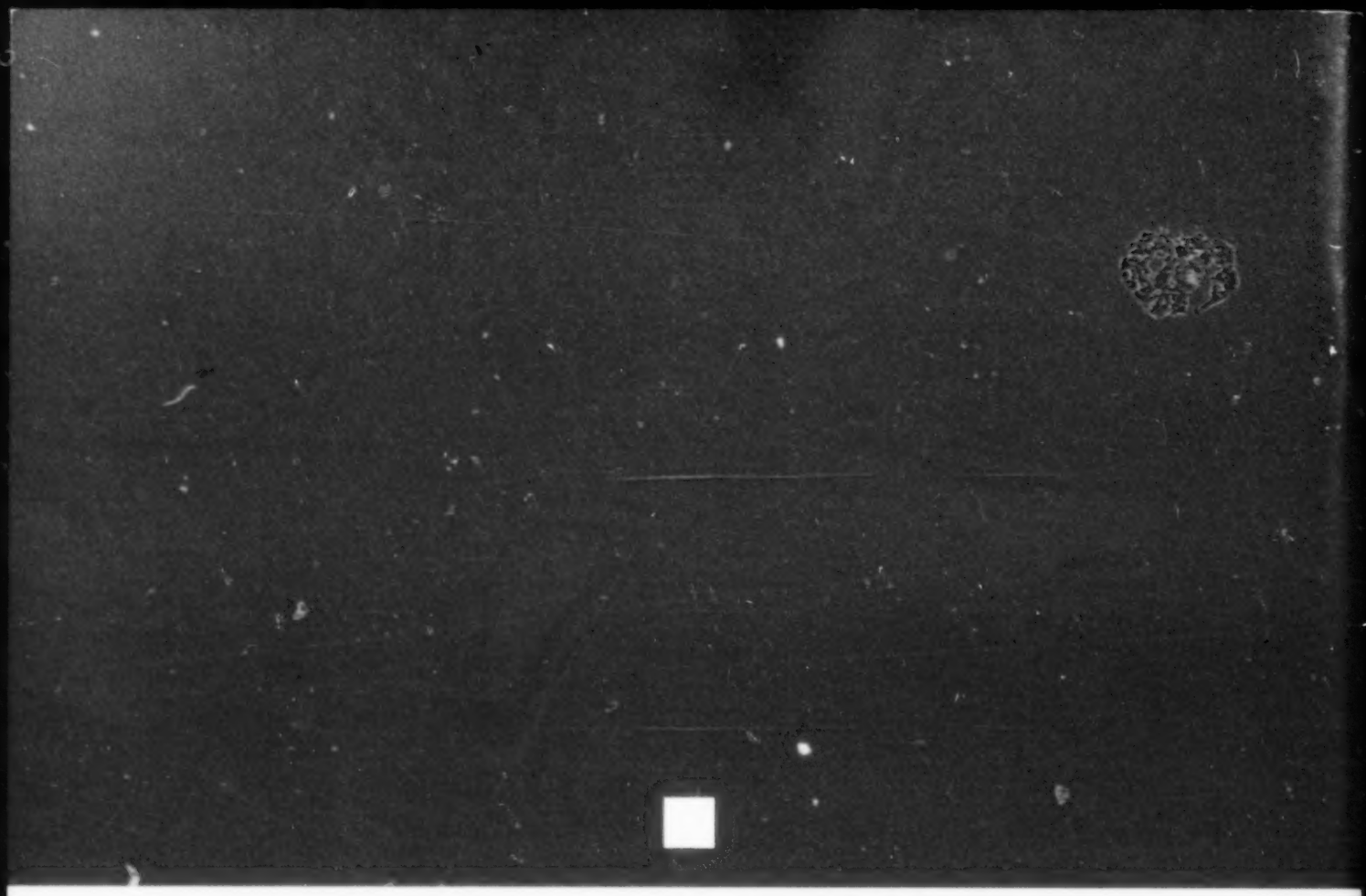
Depuis le 1er avril 2004, l'entente entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec n'est plus en vigueur. Les parties doivent convenir de l'utilisation de la part fédérale du Fonds.